

# LE TEMPS PRESSE

**Rapport de mi-parcours sur les réalisations du  
gouvernement fédéral en matière d'environnement**



mai 2018

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
SOMMAIRE ET NOTES.....	4
Enjeu 1. Changements climatiques .....	6
Enjeu 2. Biodiversité et conservation des habitats .....	7
Enjeu 3. Évaluation environnementale .....	8
Enjeu 4. Eau .....	9
Enjeu 5. Réforme de la LCPE.....	9
Enjeu 6. Réforme du cadre de réglementation des organismes de bienfaisance .....	9
Enjeu 7. Participation de la société civile à l'élaboration des politiques publiques .....	10
ENJEU 1. CHANGEMENTS CLIMATIQUES .....	11
1.1 L'Accord de Paris et les cibles nationales de réduction des émissions .....	11
1.2 Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques .....	13
ENJEU 2. BIODIVERSITÉ ET CONSERVATION DES HABITATS .....	24
2.1 Les espèces en péril .....	25
2.2 Aires protégées : océans et milieux terrestres .....	28
2.2.1 Les aires protégées terrestres et en eaux intérieures .....	30
2.2.2 La gestion des parcs nationaux .....	30
2.2.3. Les aires marines protégées .....	31
2.3 Le Budget de 2018 .....	33
ENJEU 3. ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE .....	34
3.1 La promesse électorale .....	35
3.2 Les lettres de mandat .....	35
3.3 Notre évaluation .....	36
ENJEU 4. EAU .....	39
4.1 La promesse électorale .....	40
4.2 Les lettres de mandat .....	40
4.3 Notre évaluation .....	41
4.3.1. La <i>Loi sur les pêches</i> .....	41
4.3.2. La <i>Loi sur les eaux navigables canadiennes</i> .....	42
4.3.3. Les Grands Lacs .....	43
4.3.4. La Commission Cohen sur le saumon du fleuve Fraser .....	44
ENJEU 5. RÉFORME DE LA LCPE .....	46
ENJEU 6. RÉFORME DU CADRE DE RÉGLEMENTATION DES ORGANISMES DE BIENFAISANCE ...	49
6.1 La promesse électorale .....	50
6.2 Les lettres de mandat .....	51
6.3 Notre évaluation .....	52
ENJEU 7. PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ...	53
7.1 La promesse électorale et les lettres de mandat .....	54
7.2 Notre évaluation .....	54
CONCLUSIONS .....	55
NOTES DE FIN .....	57

# INTRODUCTION

En 2015, le nouveau gouvernement fédéral est arrivé au pouvoir avec une bonne dose d'optimisme et de promesses. Le langage utilisé dans sa campagne avait éveillé les attentes de nombreux secteurs, notamment en ce qui concerne la promotion du développement durable au Canada.

Appuyée sur le thème « Changer ensemble », la plateforme électorale du Parti libéral comprenait un « Nouveau plan pour l'environnement et l'économie du Canada » de 14 pages dans lequel figuraient des engagements étayés par des faits et des données probantes sur les conditions environnementales dans l'ensemble du pays.

Après les élections, la plateforme a donné lieu à des lettres de mandat que le premier ministre a adressées aux membres de son Cabinet – lettres rendues publiques pour la première fois sur la scène politique fédérale. Ces lettres de mandat présentent un programme environnemental ambitieux qui comprend l'augmentation du nombre d'aires protégées afin de respecter les engagements internationaux, la réforme des principales lois environnementales, la lutte contre les changements climatiques et la réforme du cadre de réglementation des organismes de bienfaisance qui régit les activités de nombreux groupes environnementaux.

Il est indéniable que le nouveau gouvernement fédéral a pris des engagements sérieux et encourageants. Mais nous aimerions connaître les progrès accomplis à cet égard; et c'est pourquoi nous soulevons les questions suivantes : Comment et dans quelle mesure le gouvernement a-t-il respecté ses engagements en matière de protection de l'environnement? Quel est le bilan des réalisations et de ce qu'il reste à faire?

Le présent rapport tente de répondre à ces questions en proposant une comparaison entre les promesses effectuées et les mesures prises jusqu'à maintenant. En d'autres mots, notre évaluation ne porte pas sur les mesures que nous jugeons nécessaires, ni sur ce que la science nous dit qu'il faut faire, mais plutôt sur les promesses formulées par le gouvernement actuel.

Notre analyse porte sur sept grands enjeux. Nous les définissons, puis nous revenons sur les engagements pris à leur égard, pour ensuite faire le point sur les progrès réalisés, ou pas. Pour ce faire, nous avons analysé des lois et des projets de loi, des règlements et des politiques (versions préliminaire et finale), ainsi que les engagements financiers consacrés à la durabilité. De plus, nous avons sollicité les avis d'experts, examiné la couverture médiatique lorsque cela était justifié et formulé des commentaires généraux sur les enjeux en cause.

**Nous avons ensuite attribué une note de 1 à 5 pour évaluer les progrès accomplis sur chaque enjeu en fonction des critères suivants :**

**Note de 5 : Accompli** – engagement respecté; les résultats répondent aux attentes

**Note de 4 : Progrès considérables** – certaines questions stratégiques de fond en attente ou des problèmes de mise en œuvre à régler.

**Note de 3 : Certains progrès** – des lacunes sérieuses subsistent soit dans l'élaboration des politiques, soit dans les modalités de mise en œuvre.

**Note de 2 : Nécessite une nette amélioration** – peu de gestes concrets pour respecter l'engagement.

**Note de 1 : Échec** – rien n'a été fait pour respecter l'engagement.



# SOMMAIRE ET NOTES



## Vue d'ensemble

Dans de nombreux domaines, le Gouvernement a respecté en principe ses promesses électorales et les engagements des lettres de mandat. En revanche, leur exécution laisse parfois à désirer. Voici quelques éléments qui nous préoccupent :

- Les objectifs de réduction des émissions de carbone de l'Accord de Paris sont de plus en plus hors de portée et il est peu probable que le Canada atteigne ses objectifs climatiques insuffisamment ambitieux, car il persiste à accroître l'exploitation des sables bitumineux et la production pétrolière et gazière;
- Malgré des efforts renouvelés, le Canada n'est pas en voie d'atteindre les objectifs de protection des terres et des eaux douces, et des préoccupations subsistent quant aux normes de protection des milieux marins et terrestres;
- Les espèces en péril manquent de protection, en particulier les espèces parapluie comme le caribou forestier et l'épaulard;
- La législation en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement demande à être approfondie;
- La réforme du cadre juridique applicable aux organismes de bienfaisance est au point mort.

Voici par ailleurs des mesures prometteuses mises de l'avant par le gouvernement :

- les fonds consacrés à la conservation et à la lutte contre les changements climatiques;;
- la réforme de la *Loi sur les pêches*;
- le leadership et le financement renouvelés pour la protection des terres et des eaux intérieures;
- le soutien aux initiatives de conservation menées par les Autochtones;
- le respect des cibles de 2015 concernant la protection des milieux marins;
- la suspension des vérifications des organismes de bienfaisance pour des motifs politiques.

Nous entendons continuer notre collaboration avec le gouvernement fédéral dans la poursuite de son mandat avec le souci d'améliorer les conditions environnementales au Canada, de respecter nos engagements internationaux et d'investir judicieusement l'argent des contribuables dans des projets destinés à la conservation et à la lutte contre les changements climatiques.

# Enjeu 1. Changements climatiques

## **L'Accord de Paris et les cibles nationales de réduction des émissions**

Le Canada a été l'un des premiers signataires de l'Accord de Paris.

**Note : 4** – progrès considérables – augmenter le degré d'ambition pour atteindre la cible existante, puis en fixer une nouvelle

## **Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques**

Le Cadre respecte les engagements électoraux et les directives de la lettre de mandat du gouvernement. Toutefois, la réalisation de l'objectif national de réduction des émissions d'ici 2030 manque de précision, l'exécution est en retard et la coordination intergouvernementale doit être renforcée pour en assurer le succès

**Note : 3** - certains progrès ont été accomplis, mais des lacunes sérieuses subsistent.

## **Tarifification du carbone**

Le gouvernement a présenté un avant-projet de loi sur la tarification du carbone à la Chambre des communes avec le projet de loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre. Nous avons bon espoir que le gouvernement fédéral veillera à ce que l'ensemble des provinces et des territoires se dotent de programmes pour répondre aux exigences en matière de tarification du carbone.

**Note : 3** - certains progrès ont été accomplis, mais des lacunes sérieuses subsistent quant à l'élaboration des politiques et aux modalités de mise en œuvre

## **Règlement sur le méthane**

Le gouvernement du Canada s'est engagé à adopter un règlement visant à limiter les émissions de méthane néfastes et inutiles provenant des installations pétrolières et gazières (nouvelles et existantes) à l'échelle du pays. Nous avons hâte de collaborer avec le gouvernement fédéral pour veiller à ce que la réglementation soit mise en œuvre avec la plus grande rigueur et à ce que les règlements provinciaux sur le méthane soient tout aussi rigoureux, voire plus.

**Note : 4** - progrès considérables

## **Norme sur les combustibles propres**

Le cadre de réglementation pour la norme sur les combustibles propres avance bien. Toutefois, étant donné son importance, les échéances et les objectifs ne doivent pas faiblir. Qui plus est, les réductions des émissions qui en découlent doivent être crédibles.

**Note : 3** - certains progrès ont été accomplis, mais des lacunes sérieuses subsistent quant à l'élaboration des politiques et aux modalités de mise en œuvre

## **Stratégie pancanadienne sur les véhicules à émission zéro (VEZ)**

Nous attendons avec grand intérêt l'achèvement de la stratégie du gouvernement en vue de la mise en œuvre des objectifs en matière de VEZ, et nous nous efforcerons de repousser toute résistance résiduelle de l'industrie aux cibles de vente ambitieuses de VEZ

**Note :** trop tôt pour attribuer une note

## **Règlement sur l'élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon**

Étant donné les preuves accablantes sur la nécessité d'éliminer rapidement le charbon, le gouvernement fédéral doit demeurer vigilant et veiller à éliminer progressivement la production d'électricité à partir du

charbon ainsi qu'à ne pas négocier d'accords d'équivalence qui viendraient affaiblir la réglementation fédérale.  
**Note : 4** - des progrès considérables ont été réalisés. Le règlement final sera un document solide s'il demeure fondamentalement similaire à la version provisoire

### **Pipelines**

Le gouvernement fédéral se montre favorable à la construction de plusieurs nouveaux pipelines pour le transport de pétrole des sables bitumineux. Même s'il a refusé le projet d'oléoduc de Northern Gateway, il a tout de même autorisé le projet d'oléoduc de Kinder Morgan et le projet de la ligne 3 d'Enbridge. En outre, il ne parvient tout simplement pas à démontrer comment les nouveaux pipelines sont conformes à ses objectifs climatiques, car ces projets entraîneront de 23 à 28 mégatonnes supplémentaires de pollution par le carbone.

**Note : 2** - nécessite une nette amélioration

### **Règlement sur les hydrofluorocarbones**

Le Canada a ratifié l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal et a publié son règlement intérieur final visant à éliminer progressivement les hydrofluorocarbones.

**Note : 5** - engagement respecté

### **Élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles**

Le gouvernement fédéral a éliminé deux petites subventions aux combustibles fossiles dans le Budget de 2017, mais a renouvelé le crédit d'impôt pour l'exploration minière. En outre, il n'a pas encore recensé les subventions qui demeurent en vigueur dans ce secteur, et n'a pas proposé une feuille de route pour indiquer les mesures qu'il entend prendre pour respecter son engagement d'éliminer complètement les subventions aux combustibles fossiles d'ici 2025.

**Note : 2** - nécessite une nette amélioration

### **Les budgets fédéraux et les engagements financiers liés aux changements climatiques**

Les budgets fédéraux de 2016, 2017 et 2018 ont prévu d'importants investissements dans les énergies propres, les technologies propres, le transport en commun, les infrastructures vertes et la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Nous sommes préoccupés par certains retards dans le financement des programmes, et soulignons que le Canada doit encore augmenter sa contribution au financement de la lutte contre les changements climatiques à l'échelle mondiale.

**Note : 4** - progrès considérables. L'allocation des fonds et le plan de travail permettront d'évaluer les retombées

## **Enjeu 2. Biodiversité et conservation des habitats**

### **Espèces en péril**

Nos accueillons favorablement les signes d'une accélération du processus d'évaluation des espèces, mais constatons que cette accélération est encore loin d'être suffisante, car la Loi n'a pas encore donné lieu à des changements significatifs dans le bien-être des espèces en péril au Canada. Le gouvernement fédéral a certes de bonnes intentions, mais il peut et doit faire mieux pour protéger les espèces en péril du Canada.

**Note : 3** - certains progrès ont été accomplis, mais des lacunes sérieuses subsistent au chapitre de la mise en œuvre



### **Les aires protégées terrestres et en eaux intérieures**

La nouvelle initiative intergouvernementale *En route vers 2020* est prometteuse. Toutefois, on craint toujours que les gouvernements tentent d'atteindre une part importante de l'objectif de 17 % en comptabilisant davantage de mesures de conservation existantes plutôt qu'en protégeant de nouvelles zones.

**Note : 3** – certains progrès ont été accomplis, mais des lacunes sérieuses subsistent au chapitre de la mise en œuvre

### **Gestion des parcs nationaux**

Près de la moitié des écosystèmes des parcs nationaux sont dans un état « passable » ou « médiocre ». Il est donc urgent que le ministère responsable des parcs adopte des orientations claires et prévoit le financement nécessaire pour recentrer Parcs Canada sur son mandat de conservation.

**Note : 2** – nécessite une nette amélioration. Peu de mesures concrètes pour respecter l'engagement, mais la réponse de la ministre à la table ronde sur Parcs Canada pourrait améliorer la note

### **Aires marines protégées**

Le gouvernement fédéral s'était engagé à protéger 5 % des milieux marins à la fin 2017. Il a dépassé cet objectif pour atteindre 7,7 % de protection de ces milieux. Toutefois, les groupes de conservation ont souligné que des mesures de protection plus strictes sont nécessaires pour protéger efficacement les écosystèmes marins du Canada et les espèces qui y vivent.

**Note : 4** – progrès considérables. L'engagement de 2017 a été respecté, mais du travail reste à faire pour ce qui est de la qualité de la protection

### **Le Budget de 2018**

L'ampleur de l'investissement de 1,3 milliard de dollars et l'appui aux initiatives de conservation menées par les Autochtones sont encourageants. De plus, les efforts des gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres partenariats de conservation sont excellents. Peu de détails ont été diffusés quant à la méthode d'attribution des fonds, qui jouera un rôle clé pour assurer des résultats concrets en matière de conservation.

**Note : 5** – engagement respecté. L'attribution des fonds et le plan de travail permettront de déterminer les retombées

## **Enjeu 3. Évaluation environnementale**

Le projet de loi C-69 respecte l'engagement à mettre en place de nouveaux processus d'évaluation environnementale, mais ne parvient pas à rétablir la confiance du public et à faire en sorte que les décisions soient fondées sur la science et le savoir autochtone. Avant de légiférer sur le projet de loi C-69, il faut remédier aux graves lacunes qu'il comporte, et nous nous attendons à ce que le processus parlementaire puisse corriger ces lacunes.

**Score: 2** - nécessite une nette amélioration; peu de mesures pour respecter l'engagement. Possibilité d'améliorer la loi au sein du Comité



## Enjeu 4. Eau

### ***Loi sur les pêches***

Dans l'ensemble, le projet de loi C-68 rétablit la protection perdue dans les versions antérieures de la *Loi sur les pêches*.

**Note : 4** - progrès considérable. Certaines questions politiques en suspens peuvent être réglées au sein du Comité

### ***Loi sur les eaux navigables canadiennes***

En adoptant une approche qui met trop l'accent sur la navigation et en permettant aux promoteurs ou au ministre (selon les circonstances) de contourner les exigences d'un processus d'approbation transparent, la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* ne parvient pas à respecter l'engagement pris.

**Note : 2** - nécessite une nette amélioration; peu de mesures pour respecter l'engagement. Possibilité d'améliorer la loi au sein du Comité

### **Les Grands Lacs**

Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral a annoncé un investissement relativement faible pour les Grands Lacs, et son *Plan d'action pour le lac Érié* à participation volontaire est insuffisant.

**Note : 2** - nécessite une nette amélioration; peu de mesures ont été prises pour respecter l'engagement : Nous ne comprenons pas comment ces mesures « renouvellent l'engagement à l'égard de la protection des Grands Lacs »

### **La Commission Cohen sur le saumon du fleuve Fraser**

Bon nombre des recommandations de la Commission Cohen sont assorties d'échéances qui n'ont pas été respectées. Dans de nombreux cas, lorsque le gouvernement fédéral déclare avoir « assuré un suivi » des recommandations, il ne les a pas réellement mises en œuvre.

**Note : 2** - nécessite une nette amélioration; peu de mesures concrètes ont été prises pour respecter l'engagement

## Enjeu 5. Réforme de la LCPE

Nous nous attendons à ce que le gouvernement présente un projet de loi pour moderniser la LCPE ce printemps, que les modifications soient conformes aux recommandations du rapport du Comité permanent et que la nouvelle LCPE soit adoptée avant les prochaines élections.

**Note :** trop tôt pour attribuer une note. Cette dernière dépendra de la concrétisation du travail prometteur du Comité en projet de loi, de sa présentation en juin et de son adoption rapide

## Enjeu 6. Réforme du cadre de réglementation des organismes de bienfaisance

Il existe un grand décalage entre la volonté politique de réformer le régime juridique des organismes de bienfaisance et les mesures prises jusqu'à présent. Nous espérons voir des résultats dans ce dossier au cours de la prochaine année.

**Note : 2** - nécessite une nette amélioration

## **Enjeu 7. Participation de la société civile à l'élaboration des politiques publiques**

Le gouvernement fédéral a établi une culture qui favorise les occasions de participation, le recours à des experts et la création de groupes et de comités multipartites.

**Note : 5** – engagement respecté

# ENJEU 1. CHANGEMENTS CLIMATIQUES

**Il ne se passe pas un jour sans que les changements climatiques ne fassent les manchettes au Canada ou ailleurs dans le monde. Après de nombreuses années d'aveuglement volontaire, même les grands intérêts industriels reconnaissent maintenant les fondements scientifiques de ce phénomène et comprennent la nécessité d'une réponse urgente.**

**Comptant parmi les plus grandes réserves de pétrole et de gaz connues dans le monde, le Canada fait face à des défis bien particuliers, à la fois comme utilisateur de combustibles fossiles et comme grand producteur de pétrole et de gaz. Pour respecter ses engagements internationaux en matière de climat, notre pays doit faire un virage vers une économie à faible émission de carbone et chercher à tirer parti des nombreux avantages économiques qui en découlent.**

**La présente section cherche à mesurer de quelle façon et dans quelle mesure le gouvernement fédéral a tenu ses promesses relatives aux mesures de lutte contre les changements climatiques.**



## 1.1. L'Accord de Paris et les cibles nationales de réduction des émissions

### **Lettre de mandat de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique**

« En partenariat avec les provinces et les territoires, établir des cibles nationales de réduction des émissions (...) Ces cibles tiendront compte du coût économique et des impacts catastrophiques d'une hausse de la température moyenne du globe de plus de deux degrés, ainsi que le besoin du Canada de déployer des efforts pour éviter que cette situation se produise<sup>1</sup>. »

Le gouvernement fédéral mérite des éloges pour avoir fait du Canada l'un des premiers signataires de l'Accord de Paris. Il a depuis consacré beaucoup d'efforts à l'élaboration de politiques en vue d'atteindre nos cibles nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il faut toutefois noter que le gouvernement fédéral a simplement adopté la cible fixée par le gouvernement précédent, y compris le maintien des émissions aux niveaux de référence de 2005, plutôt qu'aux niveaux beaucoup plus faibles de 1990, auxquels de nombreux autres pays, y compris le Canada, avaient initialement adhéré.

L'Accord de Paris sur les changements climatiques comprend un mécanisme de révision à la hausse des engagements en matière de réduction des émissions. Ce mécanisme est nécessaire en grande partie parce que la somme des engagements de réduction des GES dans tous les pays ne permet pas d'atteindre l'objectif de l'Accord de contenir l'élévation de la température de la planète en dessous de 2 °C et de poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C<sup>2</sup>.

Le Canada a indiqué qu'il augmentera son engagement de réduction pour 2030. Le ministre McKenna a d'ailleurs déclaré dans une entrevue récente dans le *Globe and Mail* : « Nous savons tous que nous devons faire preuve de plus d'ambition. La première chose à faire est d'avoir un plan; il faut ensuite le mettre en œuvre, et puis on augmente le degré d'ambition. C'est ce que prévoit l'Accord de Paris, et nous y adhérons fermement<sup>3</sup>. »

Nous accueillons favorablement les intentions de la ministre McKenna et nous sommes fin prêts à l'aider à fixer une nouvelle cible et à établir des politiques pour les atteindre.

**Note : 4** – progrès considérables – augmenter le degré d'ambition pour atteindre la cible existante, puis en fixer une nouvelle

## 1.2.

# Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques

### **La promesse électorale**

« Nous collaborerons pour fixer des cibles nationales de réduction des émissions, et nous veillerons à ce que les provinces et les territoires bénéficient d'un financement fédéral ciblé et de la latitude nécessaire pour élaborer leurs propres politiques, notamment sur le prix du carbone, afin que nous atteignons ces cibles<sup>4</sup>. »

### **Lettre de mandat de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique**

« En partenariat avec les provinces et les territoires, élaborer un plan pour lutter contre les changements climatiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre... et nous... élaborerons un cadre pancanadien de lutte contre les changements climatiques et établirons des cibles nationales de réduction des émissions<sup>5</sup>. »



## Notre évaluation

Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques est l'initiative du gouvernement fédéral en matière de lutte contre la pollution par le carbone. Signé en décembre 2016, il propose plus de 50 nouvelles mesures sur le climat et la croissance propre pour aider les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à réduire les émissions des principaux secteurs émetteurs de carbone<sup>6</sup>. Le Cadre (et ses composantes pilotées par les provinces) constitue maintenant la principale plateforme stratégique pour orienter la lutte contre les changements climatiques au Canada. Dans l'ensemble, le Cadre pancanadien vise à réduire de 139 mégatonnes la pollution par le carbone d'ici 2030<sup>7</sup>.

Le Pembina Institute a publié une analyse détaillée du Cadre à la fin 2017<sup>8</sup>. Selon le rapport, le Cadre renferme des engagements qui démontrent que les mesures de lutte contre les changements climatiques sont une priorité stratégique de premier plan pour tous les ordres de gouvernement au Canada<sup>9</sup>.

Cependant, le rapport constate également que les échéanciers de mise en œuvre ne sont pas respectés<sup>10</sup>. Ce constat est également celui d'autres intervenants. Par exemple, Environmental Defence a observé que certaines politiques fondamentales du Cadre sont en retard, et ce retard ne doit pas compromettre notre engagement international à l'égard de l'Accord de Paris<sup>11</sup>.

De plus, le gouvernement fédéral a lui-même indiqué que les mesures actuelles ne lui permettront pas d'atteindre les réductions auxquelles il s'est engagé en vertu de l'Accord de Paris : il y a un écart de 66 mégatonnes par rapport à notre cible actuelle de réduction des émissions, comme l'illustre le graphique suivant<sup>12</sup> :

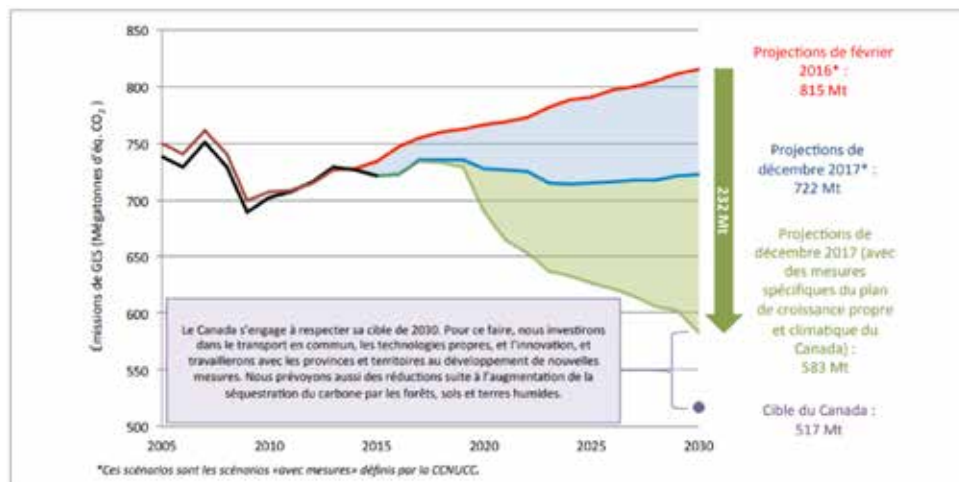


Figure 4 : Scénarios des émissions canadiennes jusqu'en 2020 et 2030 (Mt d'éq. CO<sub>2</sub>) (excluant l'affectation des terres, les changements d'affectation des terres et la foresterie)

Le gouvernement fédéral a du pain sur la planche pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du Canada à 517 Mt d'ici 2030. Nous sommes d'avis que le Cadre respecte les promesses électorales et les directives de la lettre de mandat du gouvernement. Cependant, nous ne disposons pas encore d'un plan complet pour atteindre notre objectif national de réduction des émissions, l'exécution est en retard et la coordination intergouvernementale doit être renforcée pour assurer le succès du processus.

**Noie : 3** - certains progrès ont été accomplis, mais des lacunes sérieuses subsistent

## Tarification du carbone

La partie la plus controversée du Cadre est probablement la tarification du carbone. Pourtant, pendant des années, les économistes ont préconisé la tarification comme un moyen efficace de réduire les émissions de carbone, les grandes entreprises ont appuyé l'imposition d'un prix sur la pollution par le carbone, et les provinces qui ont instauré une tarification du carbone ont vu leurs économies surpasser celles des autres provinces<sup>13</sup>.

C'est lors d'un discours prononcé à la Chambre des communes à la fin 2016 que le premier ministre a annoncé la taxe sur le carbone. Depuis, l'opposition officielle à Ottawa s'oppose à cette taxe<sup>14</sup>, et les élus provinciaux de la Saskatchewan<sup>15</sup> ainsi que le nouveau chef de l'opposition de l'Ontario<sup>16</sup> ne veulent pas de cette idée.

### La promesse électorale

« Nous assurerons un leadership et... nous allons mettre un prix sur le carbone<sup>17</sup> »

### Lettre de mandat de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique

« En partenariat avec les provinces et les territoires, établir des cibles nationales de réduction des émissions et veiller à ce que les provinces et les territoires disposent d'un financement fédéral ciblé et de la souplesse nécessaire pour élaborer leurs propres politiques pour respecter ces engagements, y compris leurs propres politiques d'établissement du prix du carbone<sup>18</sup>. »

## Notre évaluation

Le gouvernement tient son engagement. À compter du 1er janvier 2019, un tarif 20 \$ sera appliqué par tonne d'équivalent de dioxyde de carbone (eq. CO<sub>2</sub>). Ce tarif augmentera de 10 \$ par année pour atteindre 50 \$ par tonne d'eq CO<sub>2</sub> d'ici 2022<sup>19</sup>. Les provinces et les territoires devront mettre en œuvre la tarification du carbone dans leur territoire en 2019. Cet échéancier représente un retard de près d'un an par rapport au plan initial, mais le barème de prix reste inchangé.

Pour s'y conformer, les provinces et les territoires peuvent mettre en œuvre un système de plafonnement et d'échange conforme à l'objectif du Canada pour 2030 ou adopter un prix du carbone équivalent à l'indice de référence du gouvernement fédéral. En plus du fédéral, plusieurs provinces ont fait de nouvelles annonces importantes sur la tarification du carbone au cours de la dernière année. La Saskatchewan demeure la seule province qui refuse officiellement de le faire<sup>20</sup>.

La principale faiblesse du point de référence du gouvernement fédéral en matière de tarification du carbone réside dans le fait qu'il permet aux provinces d'utiliser un « régime de tarification fondé sur le rendement » pour les secteurs industriels. Cette formule permet aux émetteurs industriels de payer une petite fraction du prix du carbone. En fait, si leurs opérations sont efficaces du point de vue des gaz à effet de serre, certaines installations ne déboursent rien ou seront même payées dans le cadre de ce régime, et ce, même si leurs émissions sont élevées. La Commission de l'écofiscalité indique que de telles mesures doivent être ciblées, temporaires et transparentes<sup>21</sup>. Pourtant, comme il est proposé dans le système fédéral, tous les secteurs industriels bénéficieront de cette concession, et aucune justification n'est donnée pour expliquer pourquoi cette concession s'appliquera à tous les secteurs industriels.

Plus tôt cette année, Environnement et Changement climatique Canada a présenté un avant-projet de loi sur la tarification du carbone avec le projet de loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre. Son adoption déclencherait probablement une épreuve de force étant donné que a) la Saskatchewan a refusé de mettre en œuvre la tarification du carbone, b) d'ici 2019, le prix du Manitoba sera probablement inférieur à celui exigé, et c) le système de plafonnement et d'échange de la Nouvelle-Écosse pourrait ne pas satisfaire à l'exigence d'équivalence<sup>22</sup>. Cependant, la plupart des experts constitutionnels affirment que le gouvernement fédéral a le pouvoir d'imposer un prix plancher sur la pollution par le carbone.

Quoi qu'il en soit, nous demeurons optimistes quant au fait que le gouvernement fédéral poursuivra ses efforts pour s'assurer que les provinces et les territoires mettent en place des programmes conformes aux exigences en matière de tarification du carbone clairement définies dans le cadre de référence national.

**Note: 3** - certains progrès ont été accomplis, mais des lacunes sérieuses subsistent quant à l'élaboration des politiques et aux modalités de mise en œuvre

## Règlement sur le méthane

Ni la plateforme de la campagne, ni les lettres de mandat ne contiennent des engagements en matière de réduction des émissions de méthane. Pourtant, la réduction de la pollution par le méthane est primordiale, car il s'agit d'un puissant gaz à effet de serre : sur une période de 100 ans, il retient 28 fois plus de chaleur que le dioxyde de carbone. Les secteurs du pétrole, du gaz et des pipelines émettent environ la moitié de la pollution par le méthane au Canada, et l'autre moitié provient principalement des secteurs de l'agriculture et des déchets.

Le Cadre pancanadien reconnaît la nécessité de réduire les émissions de méthane, et comporte d'importants engagements à cet égard :

« Les gouvernements fédéral, collaborera avec les provinces et les territoires pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de méthane provenant des secteurs pétrolier et gazier, y compris les activités extracôtières, de 40 à 45 % d'ici 2025, y compris grâce à des accords d'équivalence<sup>23</sup>. »

## Notre évaluation

Le secteur pétrolier et gazier est la principale source d'émissions de GES au Canada, y représentant plus du quart de toute la pollution par le carbone, et notamment une grande partie de la pollution par le méthane. La réglementation sur le méthane est la seule mesure du Cadre pancanadien qui cible le secteur pétrolier et gazier. Bien que les objectifs de réduction des émissions de méthane soient louables, des documents qui ont fait l'objet de fuites révèlent que le lobby du pétrole et du gaz a exercé de fortes pressions pour faire assouplir la mesure<sup>24</sup>. Le gouvernement fédéral a consenti à ce que le cadre réglementaire sur le méthane n'entre en vigueur qu'en 2020, avec une mise en œuvre complète d'ici 2023.

Le Canada a été le premier pays à avoir pris l'engagement d'adopter un règlement pour limiter les émissions de méthane nocives et inutiles provenant des installations pétrolières et gazières (nouvelles et existantes) à l'échelle nationale. Toutefois, même avec ce règlement, le gouvernement fédéral n'a pas encore pris toutes les mesures nécessaires pour faire face aux émissions globales de GES du secteur pétrolier et gazier d'une

manière qui serait compatible avec les engagements du Canada en matière de lutte contre les changements climatiques. Notons que des concessions ont déjà été faites à l'industrie pétrolière et gazière dans le cadre de l'élaboration de la réglementation fédérale sur le méthane. Par ailleurs, la volonté des provinces de s'attaquer au problème du méthane doit correspondre au modèle fédéral - les compromis ne sont plus tolérables. Nous avons hâte de travailler avec le gouvernement fédéral pour finaliser le règlement sur la réduction du méthane et veiller à ce que les provinces comme l'Alberta et la Saskatchewan adoptent des règlements équivalents si elles veulent que leurs propres règles provinciales soient en place.

**Note: 4** - progrès considérables

## Norme sur les combustibles propres

En novembre 2016, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il élaborerait une norme sur les carburants propres (NCP) axée sur le rendement<sup>26</sup>. Un élément important de la NCP repose sur son application à de nombreux types de combustibles dans différents secteurs, y compris le transport, les bâtiments et l'industriel. Dans le cadre de la NCP, qui exigera des réductions de l'intensité carbonique au cours du cycle de vie des combustibles utilisés au Canada, le gouvernement veut encourager l'utilisation d'une vaste gamme de combustibles, de sources d'énergie et de technologies à faible teneur en carbone. Réduire les émissions de GES de 30 Mt par année – tel est l'objectif de la NCP, qui s'avère être la plus importante mesure du Cadre pancanadien pour permettre au Canada de respecter son engagement à l'égard du climat d'ici 2030<sup>27</sup>.

À la fin de l'année dernière, le gouvernement a publié son projet de cadre réglementaire pour la Norme, qui décrit plusieurs éléments clés du règlement sur la NCP, y compris la portée, les parties visées, l'approche en matière d'intensité carbonique, l'échéancier et les options de conformité, comme l'échange de crédits. Le projet de règlement sur la NCP est attendu à la fin de 2018<sup>28</sup>.

La NCP représente un changement de fond pour le régime fédéral de réglementation des carburants au Canada, et nous saluons l'adoption d'une réglementation fondée sur l'intensité du carbone pendant le cycle de vie des carburants. La NCP est une politique prometteuse et ambitieuse, mais les délais de mise en œuvre ne doivent pas être retardés.

**Score: 3** - certains progrès ont été accomplis, mais des lacunes sérieuses subsistent quant à l'élaboration des politiques et aux modalités de mise en œuvre

## Stratégie pancanadienne sur les véhicules à émission zéro

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à mettre en œuvre une stratégie pancanadienne sur les véhicules à émissions zéro en 2018. Les ventes de véhicules électriques (VE) ont connu une croissance soutenue au Canada : l'an dernier, elles ont progressé de 68 % à l'échelle nationale, et de 120 % en Ontario. Bien qu'il s'agisse de fortes augmentations en termes de pourcentage, le fait est que le point de départ est très bas. Il faut donc accélérer le pas pour que les objectifs fédéraux et provinciaux soient atteints.

L'an dernier, le ministre fédéral des Ressources naturelles a adhéré à une campagne mondiale en prenant l'engagement de faire en sorte que les VE représentent 30 % des ventes totales de véhicules neufs d'ici 2030<sup>29</sup>. Nous attendons de voir l'adoption de mesures officielles en ce sens à l'échelle nationale. En guise de comparaison, les objectifs le plus ambitieux en matière de VE appartiennent au Québec, qui souhaite qu'au moins 10 % des ventes de véhicules neufs soient des VE d'ici 2025, et à l'Ontario, qui vise 5 % des ventes d'ici 2020<sup>30</sup>.

En ce qui concerne le respect de l'engagement du Cadre pancanadien, le gouvernement fédéral a mis sur pied un groupe consultatif national qui a fait le nécessaire pour éliminer les principaux obstacles à l'adoption des VE<sup>31</sup>. Nous attendons avec intérêt la stratégie du gouvernement pour la mise en œuvre des objectifs sur les VEZ, et nous sommes déterminés à repousser toute résistance résiduelle de l'industrie aux cibles de vente ambitieuses de VEZ pour le Canada.

**Note :** trop tôt pour attribuer une note.

## Règlement sur l'élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon

Le charbon est le plus polluant des combustibles carbonés : les centrales au charbon émettent plus de gaz à effet de serre par unité d'énergie produite que toute autre grande source d'électricité, et représentent environ 70 % des émissions de carbone du secteur canadien de l'électricité. De plus, la pollution causée par la combustion du charbon entraîne une myriade de problèmes de santé, dont l'asthme, les cardiopathies chroniques, le mauvais développement des poumons et du cerveau chez les enfants et la diminution de l'espérance de vie. Ajoutons à cela le rôle de ce combustible dans les précipitations acides, et il est indéniable que l'élimination du charbon est absolument nécessaire.

Le gouvernement fédéral a publié récemment un nouveau projet de règlement qui éliminerait progressivement l'utilisation du charbon dans les centrales électriques d'ici 2030<sup>32</sup>. Cette mesure s'inscrit dans la foulée de la création de l'Alliance internationale Énergiser au-delà du charbon. Cofondée par le Canada et le Royaume-Uni, cette alliance regroupe plus de 30 gouvernements et représentants du monde des affaires. L'Alliance a pour but d'accélérer l'élimination progressive des centrales au charbon traditionnelles, en particulier dans les pays de l'OCDE. L'Alliance demande aux entreprises de s'engager à ne pas utiliser de charbon dans le cadre de leurs opérations et cherche à restreindre le financement des centrales au charbon traditionnelles.

D'après les estimations d'Environnement et Changement climatique Canada, l'accélération de l'élimination progressive de la production traditionnelle d'électricité à partir du charbon réduira la pollution par le carbone de 16 millions de tonnes d'ici 2030<sup>33</sup>. Le leadership de l'Ontario dans ce dossier contribué à orienter la politique fédérale.

Toutefois, la Saskatchewan semble vouloir conclure un accord d'équivalence<sup>34</sup> avec le gouvernement fédéral pour permettre la combustion du charbon après 2030. La Nouvelle-Écosse a conclu une entente de principe avec le gouvernement fédéral afin d'élaborer un nouvel accord d'équivalence qui pourrait l'exempter des mesures d'élimination progressive du charbon ou de réduction des émissions dans le secteur de l'électricité au-delà de ce qui est déjà prévu à l'horizon 2030. La Nouvelle-Écosse a déjà conclu en 2015 un accord d'équivalence avec le gouvernement fédéral sur la réglementation du charbon.

Étant donné les preuves accablantes de la nécessité d'éliminer rapidement le charbon comme source de production d'électricité, le gouvernement fédéral doit faire preuve de vigilance, éliminer complètement le charbon pour la production d'électricité et ne pas négocier d'accords d'équivalence qui pourraient affaiblir la réglementation fédérale.

**Note : 4** - des progrès considérables ont été réalisés. Le règlement final sera un document solide s'il demeure fondamentalement similaire à la version provisoire



## Pipelines

On ne trouve dans le programme électoral ou dans les lettres de mandat aucun engagement concernant l'approbation ou le refus des projets de pipelines. On y trouve par ailleurs des engagements concernant le cadre réglementaire pour la consultation et la prise de décisions.

Les pipelines posent de sérieux risques pour l'environnement – des déversements ne manqueront jamais de se produire, lesquels pourraient causer des impacts écologiques majeurs et peut-être même irréversibles. Plus important encore, les pipelines ont une longue durée de vie, et en construire de nouveaux permet d'augmenter la production de pétrole et, de ce fait, de générer d'importantes émissions de carbone en aval et en amont<sup>35</sup>.

Les pipelines durent de 40 à 50 ans et, lorsque les entreprises les construisent, elles ont tout intérêt à les utiliser pour rentabiliser leur investissement. Il faut interdire les pipelines si l'on veut délaissier une économie enfermée dans un système basé sur les combustibles. Les nouveaux pipelines contribuent à accroître la production de pétrole et de gaz, ainsi que les émissions de carbone connexes, et ce, à un moment où des réductions sont nécessaires pour respecter nos engagements internationaux. Le gouvernement fédéral a le pouvoir de prendre des décisions et d'exercer une surveillance réglementaire concernant les grands projets de nouveaux pipelines, dont voici un bref aperçu.

### Projet de pipeline Northern Gateway d'Enbridge

La Cour d'appel fédérale a renversé l'approbation de ce pipeline par l'ancien premier ministre Harper, jugeant que le gouvernement fédéral n'avait pas consulté adéquatement les groupes autochtones. Le gouvernement actuel avait la possibilité de rectifier les consultations avec les Premières Nations et les groupes autochtones et de relancer le processus d'examen environnemental et d'approbation.

Il a plutôt refusé l'approbation du projet Northern Gateway en novembre 2016, décision qui a reçu un accueil enthousiaste de la part des groupes environnementaux, qui ont été très soulagés aussi. De plus, en mai 2017, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-48, qui prévoit interdire aux pétroliers de s'arrêter, de charger ou de décharger du pétrole brut ou des hydrocarbures persistants sur la côte nord de la Colombie-Britannique à partir de la pointe nord de l'île de Vancouver. Ce projet de loi est toujours à l'étude à la Chambre des communes.

### Projet d'agrandissement du pipeline Trans Mountain de Kinder Morgan

Pendant la campagne électorale de 2015, le candidat Justin Trudeau a promis de refaire l'examen du projet d'agrandissement du pipeline Kinder Morgan<sup>36</sup>. Une fois élu, le gouvernement fédéral a annoncé la création d'un groupe ministériel chargé d'entreprendre des consultations supplémentaires avec les collectivités de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, ainsi qu'avec les groupes autochtones.

Notons que les représentants de la Colombie-Britannique au sein du groupe d'experts étaient massivement opposés à l'agrandissement<sup>37</sup>. En effet, le rapport du groupe d'experts ministériel a relevé des lacunes notables dans l'approbation de l'Office national de l'énergie en ce qui concerne l'harmonisation avec les objectifs climatiques, la consultation des Autochtones et les déversements d'hydrocarbures.

Malheureusement, le gouvernement fédéral a approuvé la proposition de Kinder Morgan en novembre 2016 et, depuis, il n'a pas cessé de promouvoir et de faciliter le projet<sup>38</sup>. En approuvant ce projet, le

gouvernement fédéral a tacitement augmenté le risque d'un déversement d'hydrocarbures, car il faut s'attendre à une augmentation importante du trafic de pétroliers. Pire encore, cette approbation vient à un moment où le gouvernement fédéral a reconnu manquer d'information et de capacité pour nettoyer un déversement de bitument dilué<sup>39</sup> dans l'eau salée.

Ce qui est le plus difficile à comprendre dans le cas de cette approbation, c'est que l'augmentation de la capacité de production de pétrole augmentera les émissions de carbone de plusieurs millions de tonnes. Le ministère de l'Environnement et du Changement climatique lui-même estime que les émissions en amont généreront de 13 à 15 mégatonnes d'éq. CO<sub>2</sub>e supplémentaires par année<sup>40</sup>. Or, le Canada compose déjà avec un écart grandissant par rapport à ses engagements de réduction de l'Accord de Paris. Il importe donc que le gouvernement fédéral démontre comment les augmentations des émissions de l'Alberta cadrent avec les objectifs nationaux généraux de réduction des émissions de carbone.

### **Projet de la ligne 3 d'Enbridge**

Ce projet d'agrandissement du pipeline est passé largement inaperçu et n'a pas fait l'objet du même niveau d'examen et d'attention médiatique que les autres projets de pipeline. Le gouvernement fédéral a approuvé la partie canadienne de la ligne 3 en novembre 2016, et Enbridge a commencé sa construction à la mi-2017. Le gouvernement fédéral a soutenu le projet, qui est toujours confronté à une série d'obstacles réglementaires, juridiques et politiques au Minnesota.

Une fois de plus, l'agrandissement du pipeline augmentera les émissions de carbone en amont de 10 à 13 mégatonnes d'éq CO<sub>2</sub><sup>41</sup>. Si on les additionne aux émissions du pipeline de Kinder Morgan, on arrive à un total de 23 à 28 mégatonnes d'éq CO<sub>2</sub>, soit environ 10 % des objectifs globaux de réduction des émissions de l'Accord de Paris. La question qui revient sans cesse : comment la construction de cette infrastructure nous aide-t-elle à respecter nos obligations internationales en vertu de l'Accord?

### **En résumé**

Le gouvernement fédéral a largement appuyé la construction de nouveaux pipelines pour le transport de pétrole des sables bitumineux, notamment en accordant des approbations fédérales à Kinder Morgan et à la ligne 3, tout en continuant d'appuyer Keystone XL. C'est vrai qu'il a refusé l'approbation du pipeline Northern Gateway, mais il ne réussit pas à démontrer comment les nouveaux pipelines cadrent avec ses objectifs climatiques.

Après tout, l'approbation des nouveaux agrandissements de pipeline entraînera quelque 23 à 28 mégatonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>e en amont. On se demande donc comment le gouvernement fédéral parviendra à respecter ses engagements internationaux, car le Canada est en retard de 66 mégatonnes par rapport à l'objectif de Paris. Ajoutons à cela les émissions en amont prévues, et on se retrouve avec un déficit de 89 à 94 mégatonnes, soit plus de la moitié de l'objectif du Cadre pancanadien. C'est un écart non négligeable!

**Note : 2** - nécessite une nette amélioration

## Règlement sur les hydrofluorocarbones

Le Canada a été l'un des premiers pays à ratifier l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal, qui éliminera progressivement les substances appauvrissant la couche d'ozone et qui sont aussi de puissants gaz à effet de serre. Trouvés dans les climatiseurs et les aérosols, les hydrofluorocarbones – ou HFC – sont des agents des changements climatiques des milliers de fois plus néfastes que le dioxyde de carbone. En 2017, le gouvernement fédéral a adopté un règlement national visant à éliminer progressivement la fabrication et les importations de HFC et à interdire la fabrication et l'importation de produits contenant des HFC.

**Note : 5** - engagement respecté.

## Élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles

**Lettre de mandat du ministre des Finances et de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique:**  
« Collaborer (...) pour respecter nos engagements envers le G20 et éliminer progressivement nos subventions à l'industrie des combustibles fossiles<sup>42</sup>. »

Le traitement fiscal préférentiel accordé aux sociétés pétrolières, gazières et charbonnières n'est pas compatible avec les mesures de lutte contre les changements climatiques. Les subventions à l'industrie des combustibles fossiles minent la tarification du carbone, nuisent à l'atteinte des objectifs climatiques du Canada et encouragent les investissements dans de nouvelles activités d'exploration et de production de combustibles fossiles.

Le budget de 2016 a maintenu une subvention pour les combustibles fossiles qui avait été instaurée par le gouvernement fédéral précédent. Cette subvention accorde une déduction pour amortissement accéléré aux installations de gaz naturel liquéfié jusqu'en 2025. Le budget de 2017 a toutefois reconnu l'engagement international du Canada à éliminer progressivement les subventions aux combustibles fossiles, et certains progrès initiaux ont été réalisés à cet égard. Ce même budget a modifié la classification des frais d'exploration au Canada (FEC), de sorte que moins de projets pourront demander une déduction fiscale complète dans l'année où les frais d'exploration sont engagés. Cependant, ces projets sont toujours admissibles aux frais d'aménagement au Canada, et peuvent bénéficier d'une déduction semblable sur une période plus longue. Le budget de 2017 a également limité la capacité des petites sociétés pétrolières et gazières de réclamer des FEC à titre d'actions accréditives, mais a prolongé le crédit d'impôt pour l'exploration minière pour une autre année. Bien que le coût de cette mesure ne soit que de 30 millions de dollars, il n'en demeure pas moins que cet allègement fiscal subventionne directement l'expansion des projets d'exploitation des sables bitumineux et d'autres combustibles fossiles.

Le gouvernement fédéral n'a pas encore recensé ou examiné les subventions aux combustibles qui demeurent en vigueur dans ce secteur, ni publié une liste ou une évaluation de ses subventions. En outre, il ne dispose pas d'un plan pour respecter son engagement à l'égard du G20 d'éliminer les subventions aux combustibles fossiles d'ici 2025. De plus, le gouvernement fédéral a refusé de divulguer des renseignements sur cette question, renseignements qui auraient permis au vérificateur général du Canada de procéder à une vérification de cet engagement en 2017.

**Note : 2** - nécessite une nette amélioration

# Les budgets fédéraux et les engagements financiers liés aux changements climatiques

## Lettre de mandat du ministre des Ressources naturelles

« Travailler en collaboration étroite avec les provinces et les territoires afin d'élaborer une stratégie d'énergie; et faire en sorte que des énergies propres et renouvelables fassent leur apparition sur un réseau électrique intelligent<sup>43</sup>. »

« ... investir dans des producteurs de technologie propre qui pourront répondre aux problèmes environnementaux les plus urgents du Canada et créer davantage d'occasions d'emploi pour les travailleurs canadiens<sup>44</sup>. »

« ... améliorer les mesures fiscales actuelles afin d'encourager davantage d'investissement dans les technologies propres, et collaborer avec les provinces et les territoires afin de faire du Canada le pays le plus avantageux d'un point de vue fiscal pour les investissements dans la recherche, le développement et la production de technologies vertes<sup>45</sup>. »

## Notre évaluation

Dans le budget de 2016, le gouvernement fédéral a annoncé plus de 1 milliard de dollars sur quatre ans pour appuyer les technologies propres, notamment dans les secteurs de la foresterie, des pêches, des mines, de l'énergie et de l'agriculture. Dans le budget de 2017, il a annoncé un montant supplémentaire de 1,4 milliard de dollars pour le financement des technologies propres, ainsi que des fonds supplémentaires pour appuyer la recherche et le développement. Le gouvernement a fait des technologies propres un secteur prioritaire pour de financements majeurs dans le cadre de l'initiative des « super grappes » et a créé Innovation Canada, une nouvelle plateforme pour coordonner et simplifier les programmes de soutien public pour les innovateurs. Les budgets de 2016 et 2017 ont également élargi les encouragements fiscaux aux secteurs de la recharge des véhicules électriques, du stockage d'énergie électrique et de l'équipement géothermique.

Les lettres de mandat prévoient aussi un « financement fédéral ciblé » pour nous permettre de respecter nos engagements au sujet des changements climatiques. À ce titre, le budget de 2017 a affecté 650 millions de dollars en nouveaux fonds pour la mise en œuvre du Cadre pancanadien, en plus des fonds prévus dans le Budget de 2016 (comme les 2 milliards de dollars du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone). Dans le cadre de ce Fonds, des ententes de financement ont été conclues avec les provinces sur des domaines précis : l'élimination du diesel dans les collectivités canadiennes, l'efficacité énergétique dans les bâtiments commerciaux et résidentiels et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie. Le reste du financement dans le cadre du Défi pour une économie à faibles émissions de carbone n'a pas encore été accordé, mais l'appel de propositions de projets est en cours.

Le Plan Investir dans le Canada d'Infrastructure Canada annoncé dans le budget de 2017 prévoyait un investissement fédéral de 20,1 milliards de dollars sur 11 ans par le biais d'ententes bilatérales avec les provinces et les territoires pour financer les infrastructures de transport en commun, ainsi qu'un investissement d'au moins 5 milliards de dollars de la Banque de l'infrastructure du Canada pour le transport en commun.

Le sous-volet Atténuation des changements climatiques de la priorité Infrastructures vertes du Plan

d'infrastructure Investir au Canada (PIIC) investira au moins 3,8 milliards de dollars dans des projets axés sur l'augmentation de la production d'énergies propres, le renforcement des capacités de gestion des énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics admissibles et l'amélioration de l'accès au transport de l'énergie propre. Certains projets du Plan seront soumis à une évaluation sous le prisme des changements climatiques, ce qui nécessitera une évaluation des émissions de GES ou de la résilience aux effets des changements climatiques.

Le Budget de 2018 a alloué 109 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du régime fédéral de tarification de la pollution par le carbone, et 20 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer l'évaluation du Cadre pancanadien et la production de rapports connexes.

Nous sommes satisfaits des fonds consacrés à la réduction de la pollution par le carbone à l'échelle nationale et espérons que de nouveaux fonds seront prévus dans les futurs budgets pour le financement de la lutte contre le changement climatique à l'échelle mondiale, comme le prévoit l'Accord de Paris. Nous soulignons l'importance d'utiliser l'évaluation sous le prisme des changements climatiques comme critère de financement des nouveaux projets d'infrastructure afin de maximiser les réductions d'émissions de GES.

De plus, les accords de financement des infrastructures et la mise en œuvre de tous les nouveaux projets visant à réduire les émissions de GES doivent être mis en œuvre rapidement. Le temps presse, car le gouvernement compte en partie sur les réductions d'émissions de GES générées par les investissements dans les énergies propres, les transports en commun et les infrastructures vertes pour combler l'écart par rapport à notre objectif national de réduction des émissions d'ici 2030.

**Note : 4** - des progrès considérables ont été réalisés



## ENJEU 2. BIODIVERSITÉ ET CONSERVATION DES HABITATS



## 2.1. Espèces en péril

La protection des espèces en péril est une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Conscient de cette responsabilité partagée, le Parlement a adopté en 2002 la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) dans le but de faire reculer l'extinction des espèces en péril au Canada. Les objectifs de la *Loi sur les espèces en péril* sont :

- prévenir la disparition du Canada des espèces sauvages
- permettre le rétablissement de celles qui, par suite de l'activité humaine, sont devenues des espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées
- favoriser la gestion des espèces préoccupantes pour éviter qu'elles ne deviennent des espèces en voie de disparition ou menacées

Une fois qu'une espèce est inscrite en vertu de la *LEP*, le gouvernement fédéral est tenu de produire des plans de rétablissement en temps opportun, de protéger l'habitat essentiel sur les terres fédérales, de publier des rapports sur la protection des terres provinciales et territoriales et de créer des plans d'action. La *LEP* est conçue pour répondre à l'un des engagements clés du Canada en vertu de la *Convention internationale sur la diversité biologique*.

En vertu de la *LEP*, le gouvernement fédéral a le pouvoir de protéger l'habitat essentiel d'une espèce dans les zones de compétence fédérale et d'obliger les provinces et les territoires à protéger l'habitat essentiel si celui-ci est désigné comme non protégé. En même temps, les provinces et les territoires ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de mesures de protection et de rétablissement des espèces en péril en vertu de leurs propres lois et mesures<sup>46</sup>. C'est pourquoi la coopération et la concertation sont primordiales entre les instances fédérales, provinciales et territoriales.

### **La promesse électorale**

« Nous nous occuperons également d'améliorer la protection des espèces menacées d'extinction au Canada en tenant compte plus rapidement des conseils scientifiques concernant l'établissement de la liste de ces espèces, en respectant les délais imposés pour répondre aux recommandations du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et en élaborant des plans rigoureux pour le rétablissement des espèces en péril<sup>47</sup>. »

### **Lettre de mandat de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique**

« Renforcer la protection des espèces en péril au Canada en répondant rapidement aux conseils des scientifiques et en préparant des programmes solides de rétablissement des espèces en péril en temps opportun<sup>48</sup>. »

## Notre évaluation

Bien que le gouvernement fédéral ait fait des progrès dans l'élaboration des programmes de rétablissement et la réduction de l'arriéré des inscriptions d'espèces en vertu de la *LEP*, la protection des espèces continue à laisser à désirer et le nombre d'espèces en péril ne cesse d'augmenter. Le rapport Planète vivante Canada de WWF-Canada fait état de l'étendue du déclin des espèces au Canada, y compris les espèces en péril, entre 1965 et 2014. Les données du rapport couvrent la période allant jusqu'en 2014 et ne reflètent donc pas les incidences des mesures adoptées par le gouvernement fédéral actuel. N'empêche, elles mettent en évidence l'ampleur et l'urgence du problème auquel il faut s'attaquer. Le rapport attire également l'attention sur les aspects suivants :

- « des délais d'inscription en vertu de la *LEP*
- un non-respect des échéanciers de la loi pour les stratégies de rétablissement et dans l'identification et la protection des habitats essentiels
- une complaisance dans les considérations socio-économiques lors de la décision d'ajouter ou non une espèce à la *LEP*
- un manque de financement adéquat pour soutenir les plans de rétablissement et les exigences d'intendance en vue d'assurer le rétablissement des espèces et la viabilité des populations sauvages<sup>49</sup>. »

Il n'est donc pas étonnant qu'une étude récente de l'Université d'Ottawa ait révélé que l'état de 85 % des plus de 350 espèces faisant l'objet d'un suivi en vertu de la *LEP* soit ne s'est pas amélioré, soit s'est détérioré<sup>50</sup>. Il est donc impératif que le gouvernement fédéral actuel fasse preuve d'un plus grand leadership dans le dossier des espèces en péril.

La Wildlife Conservation Society Canada cite le caribou forestier comme exemple d'espèce en péril<sup>51</sup>. La date limite pour que les provinces présentent des plans de gestion par aire de répartition pour protéger l'habitat du caribou vient de passer sans qu'une seule province l'ait respectée. Le caribou a été inscrit pour la première fois sur la liste des espèces en péril en 2004. Il a fallu huit ans et des démarches judiciaires pour que le gouvernement fédéral élabore un programme de rétablissement, mais dont la responsabilité a été renvoyée aux provinces<sup>52</sup>.

Un avocat d'Ecojustice a tenu les propos suivants : « ... ce sont 13 ans depuis l'inscription de cette espèce sur la liste des espèces en péril. Ce sont 13 ans de déclin du caribou, 13 ans de détérioration de son habitat<sup>53</sup>. » Dans la même veine, Greenpeace a fait remarquer que le gouvernement fédéral « ... ne parvient pas à prendre en main la principale espèce indicatrice de la santé des forêts du pays, le caribou forestier, ce qui a de graves répercussions à l'échelle nationale tant pour le sort de l'espèce que pour la santé de la forêt boréale du Canada...<sup>54</sup> ».

L'incapacité du gouvernement fédéral à fixer des échéances obligatoires à l'intention des provinces en vue de la présentation de plans d'action pour le caribou est lamentable, surtout depuis qu'on observe un recul de la part des gouvernements provinciaux. Par exemple, le gouvernement de l'Ontario n'a pas présenté de plan d'action sur le caribou en 2017, puis, en 2018, il a proposé une exemption de deux ans pour l'industrie en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* de la province<sup>55</sup>. Le Québec n'a pas présenté de plan d'action en 2017 non plus et, plus tôt cette année, il a annoncé qu'il laisserait plutôt périr une petite harde de caribous<sup>56</sup>. De toute évidence, l'animal qui occupe une place si importante sur notre pièce de 25 cents a de sérieux problèmes.

Plus récemment, le gouvernement fédéral a indiqué qu'il examinerait si les provinces et les territoires prennent au sérieux leurs obligations en matière de planification des aires de répartition<sup>57</sup>. Le gouvernement s'est donné la possibilité, en vertu de la *LEP*, d'intervenir : il s'agit là d'une avancée majeure compte tenu des points de vue plutôt divergents de plusieurs gouvernements provinciaux.

La SNAP a fait ressortir le fait que tous les ordres de gouvernement n'accordent pas l'attention voulue à la nécessité de prendre des mesures de protection de l'habitat essentiel. Pour attirer l'attention sur cette lacune, la SNAP a entrepris une action en justice contre le gouvernement fédéral au motif qu'il n'a pas présenté, tous les 180 jours, des rapports exigés par la loi sur l'état de la protection de l'habitat essentiel du caribou dans l'ensemble du pays et sur les mesures prises par tous les gouvernements pour combler les lacunes en la matière. Le personnel de la SNAP a fait remarquer que même l'industrie se plaint du manque de certitude qui se produit lorsque les mesures de protection de l'habitat sont retardées.

Il en va de même pour l'épaulard de la Colombie-Britannique. Cette espèce emblématique et en voie de disparition a été inscrite sur la liste de la *LEP* en 2003. Il a fallu cinq ans pour que le gouvernement fédéral élabore un programme de rétablissement. Malgré cela, les mesures de protection de l'habitat essentiel n'ont toujours pas été mises en place et, pour aggraver la situation, le pipeline Trans Mountain de Kinder Morgan multipliera par sept le nombre de pétroliers qui transitent par l'habitat essentiel de l'épaulard. Par conséquent, en octobre dernier, des groupes environnementaux ont poursuivi le gouvernement fédéral en justice pour sa décision d'accorder des permis pour l'oléoduc<sup>58</sup>. Saviez-vous qu'il ne reste que 76 épaulards résidents du sud?

C'est peut-être Nature Canada qui a le mieux résumé la situation : « ... la *LEP* prévoit une série d'étapes pour assurer la protection des espèces, mais les gouvernements échouent à chaque étape. De plus, les gouvernements n'ont pas encore trouvé les moyens de prévoir une protection globale sur le plan écologique. Prenons les prairies, par exemple : une quinzaine d'espèces en péril y vivent, mais il n'y a pas de stratégie pour protéger l'ensemble du paysage, ce qui permettrait de protéger toutes les espèces<sup>59</sup>. »

Malgré ces préoccupations de longue date, certains constatent une amélioration au sein du gouvernement fédéral : « Le processus des programmes de rétablissement a pris beaucoup de retard. Mais les plans commencent à voir le jour. On observe un changement notable. Le gouvernement essaie de reprendre le dessus<sup>60</sup>. » En effet, Nature Canada note que le gouvernement fédéral a fait des progrès évidents dans l'élimination de l'arriéré des espèces recommandées par le COSEPAC qui n'avaient pas été inscrites en vertu de la *Loi*<sup>61</sup>.

Nos accueillons favorablement l'accélération du processus d'évaluation des espèces, mais cette accélération est loin d'être suffisante, car la *Loi* n'a pas encore donné lieu à des changements véritables dans le bien-être des espèces en péril au Canada. Malgré ses bonnes intentions, le gouvernement fédéral peut et doit faire mieux pour protéger les espèces en péril du Canada. Selon la Wildlife Conservation Society Canada, le gouvernement fédéral doit devenir plus sévère envers les provinces qui ont un rôle majeur à jouer dans la protection des espèces. La *LEP* contient des dispositions de dernier recours qui permettent au gouvernement fédéral d'émettre une ordonnance de protection de l'habitat essentiel lorsqu'une province omet de le faire. Le gouvernement fédéral a fait très peu usage de ces ordonnances d'urgence<sup>62</sup>.

**Note: 3** - certains progrès ont été accomplis, mais des lacunes sérieuses subsistent au chapitre de la mise en œuvre

## 2.2. Aires protégées : océans et milieux terrestres

Le Canada est célèbre dans le monde entier pour la beauté époustouflante de ses paysages terrestres et marins. Nous sommes connus comme un peuple de la terre et de la mer, et chaque année, des millions de personnes viennent visiter nos parcs célèbres, de Gros-Morne à Gwaii Haanas. En tant que Canadiens, nous aimons nos parcs nationaux : ils sont l'un des principaux symboles de notre identité nationale. D'ailleurs, dans un concours lancé par le réseau anglais de Radio-Canada visant à déterminer les sept merveilles du Canada, les aires naturelles ont surclassé toutes les autres catégories<sup>63</sup>. Nos réseaux de parcs nationaux, provinciaux et territoriaux jouent également un rôle important sur le plan économique, en ce sens qu'ils contribuent à hauteur de 5 milliards de dollars par année à notre économie canadienne et soutiennent 64 000 emplois à l'échelle du pays.

Bien que les aires protégées – qui englobent les zones marines, d'eau douce et terrestre – procurent des avantages économiques, des bienfaits pour la santé et d'autres retombées sociales, leur plus grande valeur réside dans la conservation d'écosystèmes sains essentiels qui assurent la survie de la faune et des humains<sup>64</sup>. Pour renverser le déclin de la santé de la planète, il est essentiel que nous protégeions davantage de notre territoire contre les activités de développement et d'exploitation.

Quelles ont été les promesses du gouvernement fédéral en matière d'aires protégées?

### La promesse électorale

« Nous élaborerons rapidement un plan d'action pour que le Canada puisse, d'ici à 2020, protéger 17 % de son sol et de ses eaux intérieures...

Nous augmenterons de 25 millions de dollars par an le financement des dépenses scientifiques de nos parcs nationaux afin que l'on puisse repérer rapidement les stress écologiques et éviter les dégradations permanentes.

Nous protégerons nos parcs nationaux en y limitant les activités de développement...

Nous finaliserons la création du premier parc urbain national du pays, le parc de la vallée de la Rouge<sup>65</sup>. »

« Nous ferons passer l'étendue des zones marines et côtières protégées de 1,3 à 5 % d'ici à 2017 et à 10 % d'ici 2020<sup>66</sup> »

### Lettre de mandat de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique

« Élargir le réseau de parcs nationaux du Canada, et gérer et accroître le nombre de Réserves nationales de faune et de Refuges d'oiseaux migrateurs.

Protéger nos parcs nationaux en y limitant le développement et, si possible, travailler avec les collectivités voisines pour les aider à développer les industries écotouristiques locales et à créer des emplois.

Faire en sorte que tous les visiteurs puissent entrer gratuitement dans les parcs nationaux en 2017, à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération. À compter de 2018, veiller à ce que l'entrée des enfants de moins de 18 ans soit gratuite et offrir l'entrée gratuite pendant une année à tous les adultes qui sont devenus des citoyens canadiens au cours des 12 mois précédents.

Travailler avec le gouvernement de l'Ontario afin de revitaliser le premier parc national en milieu urbain au pays, le parc urbain national de la Rouge.

Travailler avec le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne en vue d'accroître la proportion de zones marines et côtières protégées – à 5 % d'ici 2017 et à 10 % d'ici 2020 – grâce à de nouveaux investissements en matière de science et de consultation des collectivités<sup>67</sup>. »

### **Lettre de mandat du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne**

« Travailler avec la ministre de l'Environnement et du Changement climatique en vue d'accroître la proportion de zones marines et côtières protégées – à 5 % d'ici 2017 et à 10 % d'ici 2020 – grâce à de nouveaux investissements en matière de science et de consultation des collectivités<sup>68</sup>. »

## **Notre évaluation**

Le Canada est signataire de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique – l'instrument juridique international le plus important concernant les aires protégées et dont le but ultime est de protéger la biodiversité. Dans la foulée des décisions prises lors des réunions des signataires du traité, le Canada s'est engagé à protéger au moins 17 % de ses terres et de ses eaux intérieures et 10 % de ses milieux marins d'ici 2020, et d'améliorer l'efficacité des réseaux d'aires protégées pour assurer une meilleure conservation de la nature.

Malgré nos progrès importants en matière de protection des milieux marins, nous faisons piètre figure en ce qui concerne la protection des milieux terrestres – en fait, le Canada se classe au dernier rang des pays du G7 pour le pourcentage des terres et des eaux intérieures protégées, et quatrième parmi des pays membres de l'OCDE<sup>69</sup>. Au cours de la dernière décennie, nous n'avons protégé que 1 % de plus de nos terres<sup>70</sup>. Qui plus est, comme l'a déclaré la SNAP : « ... le Canada ne protège actuellement que 10,6 % de son territoire – la moyenne mondiale est de 15 % – et se trouve ainsi en queue de peloton d'autres grands pays comme la Chine, le Brésil et l'Australie<sup>71</sup>. » Certains ont fait remarquer que le gouvernement fédéral précédent n'a pas présenté de plan pour atteindre les objectifs<sup>72</sup>. En d'autres termes, nous avons perdu une partie de la décennie, et le gouvernement fédéral actuel est forcé de faire du rattrapage.

Il y a des signes que les gouvernements au Canada commencent enfin à prendre au sérieux notre engagement international. En mars 2016, le premier ministre a réitéré son engagement à protéger au moins 17 % des terres et 10 % des océans d'ici 2020 et à « dépasser largement ces objectifs dans les années à venir<sup>73</sup>. » Un an plus tard, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes a publié un rapport exhaustif contenant 36 recommandations sur la façon dont le Canada pourrait atteindre et dépasser ces objectifs<sup>74</sup>.

### 2.2.1. Aires protégées terrestres et en eaux intérieures

En février 2017, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des parcs et des aires protégées ont annoncé leur engagement à travailler ensemble et en collaboration avec les gouvernements autochtones et d'autres partenaires afin d'élaborer une « feuille de route » pour atteindre l'objectif de 2020 relatif aux terres et aux eaux intérieures et de préparer le terrain en vue des efforts à long terme visant à compléter un réseau efficace d'aires protégées. Cette concertation a débouché sur un processus intergouvernemental intitulé *En route vers l'objectif 1 du Canada* qui comprend un cercle d'experts autochtones et un groupe consultatif national nommé pour prodiguer des conseils aux ministres sur ce sujet<sup>75</sup>.

Pour faciliter ce processus, la SNAP a répertorié « ... des lieux à l'échelle du Canada où un travail considérable avait déjà été fait sur les aires protégées proposées. En agissant dès maintenant pour protéger ces aires de façon permanente tout en établissant un plan d'action pour assurer la conservation à long terme, nous pouvons passer de retardataire à chef de file<sup>76</sup>. »

On craint toutefois que les gouvernements tentent d'atteindre l'objectif de 17 % en comptabilisant davantage de mesures de conservation existantes plutôt qu'en protégeant de nouvelles zones. Pour renverser la crise de la biodiversité au Canada, les gouvernements doivent protéger plus d'habitats, au lieu de s'adonner à un exercice de « comptabilité créative ».

Dans le champ des bonnes nouvelles, notons que le processus *En route vers l'objectif 1* met à profit la contribution des peuples autochtones, de la société civile et d'autres partenaires, et la SNAP donne son aval à cette démarche plus participative. Cela dit, il reste à voir dans quelle mesure leurs conseils seront intégrés dans le plan final<sup>77</sup>.

Le gouvernement fédéral a également pris l'engagement d'élargir nos réseaux de parcs nationaux, de réserves fauniques et de refuges d'oiseaux migrateurs. Aucune nouvelle zone n'a été désignée depuis 2015, mais, en 2017, Parcs Canada, le gouvernement de la Colombie-Britannique et la Nation Syilx/Okanagan ont annoncé un engagement renouvelé à créer un parc national dans la région de South-Okanagan en 2017. Le gouvernement continue également de travailler avec la Première Nation des Dénés Lutsel K'éà en vue d'établir une réserve de parc national autour du bras Est du Grand lac des Esclaves. En concrétisant ces projets et d'autres projets de parcs nationaux et de réserves nationales de faune d'ici 2020, le gouvernement fédéral ferait un grand pas vers l'atteinte de ses objectifs.

**Note : 3** – certains progrès ont été accomplis, mais des lacunes sérieuses subsistent quant à la mise en œuvre.

### 2.2.2. Gestion des parcs nationaux

Parallèlement à la protection de nouvelles zones, il faut également tenir compte de l'état des parcs nationaux existants. En réponse aux préoccupations croissantes du public au sujet du développement inapproprié et des compressions budgétaires massives des programmes de conservation de Parcs Canada en 2012<sup>78</sup>, le gouvernement fédéral a promis de prendre des mesures pour limiter le développement dans les parcs nationaux et rétablir le financement des capacités scientifiques et de surveillance.

Dans son rapport sur les parcs de 2016<sup>79</sup>, la SNAP fait état d'un changement considérable dans l'approche de gestion des parcs nationaux adoptée par Parcs Canada, notant que l'agence s'éloigne de sa principale

priorité prévue par la loi, c'est-à-dire la protection de la nature, pour faire davantage de place aux initiatives touristiques et commerciales, mettant ainsi en danger les espèces qui y vivent.

En réaction à cela, en janvier 2017, la ministre responsable de Parcs Canada, Catherine McKenna, a lancé la plus grande table ronde de l'histoire de notre pays et a invité les Canadiens à donner leur avis sur le bilan de l'Agence en matière de gestion de ces lieux spectaculaires qui sont nos parcs. Des milliers de Canadiens ont participé à cette consultation publique, et la plupart d'entre eux ont demandé que des mesures soient prises pour limiter le développement dans les parcs nationaux et recentrer leur mandat sur la protection de la nature. La ministre devrait fournir sa réponse aux Canadiens en juillet 2017 (une réponse officielle est exigée par la loi dans un délai de six mois); mais on attend toujours. Nous espérons que sa réponse indiquera une nouvelle orientation pour Parcs Canada et qui lui permettra de reprendre son rôle de champion de la conservation et de la protection de la nature.

Nous espérons également que l'investissement de 1,3 milliard de dollars consacré à la conservation dans le Budget de 2018 comprend les 25 millions de dollars par année promis pour la science et la surveillance écologique dans les parcs nationaux. On attend encore une confirmation à ce sujet.

Quand on entend Parcs Canada déclarer que « près de la moitié des écosystèmes des parcs nationaux sont dans un état "passable" ou "médiocre"...<sup>80</sup>», la conclusion est facile à tirer : le Ministère doit de toute urgence donner une orientation et accorder du financement pour recentrer Parcs Canada sur son mandat de conservation.

Sur une note positive, le gouvernement fédéral a tenu sa promesse de renforcer la protection du parc national urbain de la Rouge, précisant dans la loi que la conservation de la nature sera la première priorité dans la gestion de cette importante aire de conservation de la région du Grand Toronto. Le gouvernement a également donné suite à sa promesse d'offrir un accès gratuit à tous les parcs nationaux en 2017 dans le cadre des célébrations de Canada 150 et de continuer à offrir un accès gratuit aux jeunes et aux nouveaux citoyens canadiens.

**Note : 2** – nécessite une nette amélioration. Peu de mesures concrètes pour respecter l'engagement, mais la réponse de la ministre à la table ronde sur Parcs Canada pourrait changer la note

### 2.2.3. Aires marines protégées

De bonnes nouvelles à signaler ici. Le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne mène de main de maître les efforts pour remplir nos obligations internationales de protéger 10 % de nos milieux marins d'ici 2020. Il a aussi pris des mesures pour améliorer la protection des nouvelles aires marines protégées (AMP), notamment celle des récifs d'éponges siliceuses du détroit d'Hécate et du bassin de la Reine-Charlotte en Colombie-Britannique<sup>81</sup>. Notons également la contribution de Parcs Canada, qui a signé une entente avec le gouvernement du Nunavut et la Qikiqtani Inuit Association en vue de créer une aire marine nationale de conservation dans le détroit de Lancaster (Tallurutiup Imanga). Dotée d'une superficie de plus de 100 000 km<sup>2</sup>, il s'agira de la plus vaste aire protégée jamais établie au Canada. Selon Pêches et Océans Canada, le gouvernement fédéral a dépassé sa promesse de protéger 5 % des milieux marins à la fin 2017 – il en a atteint 7,7 %. Cependant, les groupes de conservation ont remis en question l'utilisation d'autres mesures de conservation efficaces par zone pour atteindre la cible, et ont souligné que des mesures de protection plus strictes sont nécessaires pour protéger efficacement les écosystèmes marins du Canada et les espèces qui y vivent.



Près de 4,5 % des zones comptabilisées par Pêches et Océans Canada en vue de l'objectif de 10 % sont désignées comme des zones de fermeture des pêches en vertu de la *Loi sur les pêches*, laquelle régit seulement les activités de pêche. Par conséquent, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour assurer que toutes les activités potentiellement dangereuses, comme l'exploitation pétrolière et gazière et l'aménagement d'infrastructures, font l'objet d'un contrôle dans ces zones.

Il faudra faire plus pour s'assurer que nous avons à la fois la quantité et la qualité dans les AMP. Le fait d'y autoriser le forage pétrolier et gazier et la pêche industrielle réduit leur capacité de protéger les espèces et les habitats, sans compter que cela est incompatible avec les normes de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)<sup>82</sup>. Pourtant, la pêche commerciale continue d'être autorisée dans la plupart des AMP du Canada, dont quelques-unes à peine interdisent expressément les activités pétrolières et gazières. Les échanges singuliers entre les représentants de Pêches et Océans et les lobbyistes de l'industrie pétrolière – il semble d'ailleurs qu'on aurait voulu effacer leurs conversations par courriel – n'aident pas, surtout dans un contexte où l'on se penche sur la création de l'aire marine protégée du chenal Laurentien<sup>83</sup>.

Actuellement, chaque AMP créée en vertu de la *Loi sur les océans* est régie par un règlement individuel qui peut interdire ou autoriser certaines activités. Cette pratique donne lieu à des normes incohérentes. Par exemple, le site d'intérêt de l'aire marine du chenal Laurentien comprend deux zones où des forages pétroliers et gaziers pourraient avoir lieu, tandis que l'aire marine protégée avoisinante du banc de Sainte-Anne, établie en 2017 en vertu de la *Loi sur les océans*, interdit les activités pétrolières et gazières.

Selon l'organisation West Coast Environmental Law, une solution simple serait de modifier la *Loi sur les océans* afin d'interdire toutes les activités extractives dans les aires marines protégées. « Actuellement, nous devons négocier pendant des années les activités d'extraction des ressources autorisées et interdites dans une AMP - c'est un exercice déstabilisant et frustrant quand on sait que l'objectif premier des AMP est de "protéger". Nous n'avons pas ces discussions sur les parcs nationaux en milieu terrestre, alors pourquoi cela se produit-il lorsqu'il est question d'aires marines<sup>84</sup>? »

Dans la même optique que les recommandations formulées par le Comité parlementaire de l'environnement et du développement durable dans son rapport de 2016, nombre d'intervenants demandent que la *Loi sur les océans* précise des normes minimales de protection pour les AMP. L'adoption de telles normes par voie législative peut apporter de la certitude, aider le Canada à respecter les normes internationales reconnues et, en fin de compte, améliorer la santé des océans. En réponse, le ministre s'est engagé à créer un groupe d'experts chargé de formuler des recommandations sur les normes minimales, dont on attend les résultats avec beaucoup d'impatience<sup>85</sup>.

Le gouvernement fédéral a reconnu le délai trop long pour établir une aire marine protégée en vertu de la *Loi sur les océans* et a proposé des modifications législatives pour combler ces lacunes<sup>86</sup>. Le gouvernement doit être louangé pour ces modifications proposées, qui prévoient une nouvelle option en vertu de la *Loi sur les océans* pour désigner une aire marine protégée provisoire par arrêté ministériel, un processus beaucoup plus rapide que celui utilisé actuellement. Des modifications connexes visant la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* établiront une nouvelle autorité juridique qui pourra être utilisée pour interdire de nouvelles activités pétrolières et gazières dans les AMP et y annuler les intérêts pétroliers et gaziers existants dans certaines circonstances<sup>87</sup>. Ce sont là des mesures concrètes pour aider le Canada à protéger les océans de façon plus rapide et plus efficace.

**Note : 4** – progrès considérables. L'engagement de 2017 a été respecté, mais du travail reste à faire pour ce qui est de la qualité de la protection.

## 2.3. Le Budget de 2018

Le dernier budget fédéral prévoit un investissement de 1,3 milliard de dollars sur cinq ans pour la conservation de la nature.

La SNAP a célébré cet investissement historique en soulignant que : « Le budget de 2018 reconnaît ainsi l'ampleur de la crise de la biodiversité à laquelle nous sommes confrontés ainsi que l'importance d'appuyer les efforts de conservation que déploient tous les ordres de gouvernement, la société civile et d'autres partenaires<sup>88</sup>. »

La Fondation David Suzuki a décrit le budget de 2018 comme un « ... investissement historique pour la faune et la nature sauvage du Canada » et un « facteur qui va changer la donne<sup>89</sup>. »

Nature Canada a aussi eu une réaction positive : « Amoureux de la nature – réjouissez-vous : La protection de la nature prend son envol et le Budget fédéral de 2018 nous aide à décoller! Nous pensons que la faune du Canada se réjouirait aussi. (...) La conservation de la nature n'est plus quelque chose de souhaitable, mais plutôt quelque chose d'impératif pour le Canada<sup>90</sup>. »

L'Initiative de conservation Yellowstone to Yukon a fait remarquer que cet investissement « ... signale un vent de changement. Ce genre de démarche montre que le gouvernement prend au sérieux la protection de la nature à l'échelle dont elle a besoin pour s'épanouir<sup>91</sup>. Maintenant, le dur labeur nous attend, car nous avons besoin de différentes approches de conservation dans différentes régions du Canada. Cela comprend une planification minutieuse de l'emplacement des nouvelles aires protégées qui tient compte des milieux intacts, de la connectivité, des espèces en péril, et plus encore<sup>92</sup>. »

Même l'acteur Leonardo DiCaprio a tweeté ses félicitations à propos de cet « investissement historique dans la nature<sup>93</sup>. »

Nous sommes encouragés par l'ampleur de l'investissement et l'appui aux initiatives de conservation menées par les Autochtones ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux. Il faut maintenant allouer les fonds principalement pour appuyer les partenariats qui permettent d'établir de nouvelles aires protégées et pour planifier les mesures de conservation en tenant compte des besoins de la nature et en se fondant sur les connaissances scientifiques et le savoir autochtone<sup>94</sup>.

**Note : 5** – engagement respecté. L'allocation des fonds permettra d'évaluer les retombées.

## ENJEU 3. ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

**La *Loi sur l'évaluation environnementale* (EE) peut être un outil essentiel pour éviter les dommages écologiques, améliorer les retombées potentielles, mettre à profit les connaissances et les valeurs des collectivités dans la prise de décisions concernant l'environnement et assurer que l'exploitation des ressources s'aligne sur les objectifs climatiques et autres objectifs stratégiques, comme la planification régionale. Les promoteurs de projets bénéficient également de processus d'EE efficaces, qui permettent de réduire les conflits, de faciliter la planification des projets et de déceler rapidement les problèmes qui pourraient entraîner des coûts importants, des retards ou même des obstacles au développement.**

**Par ailleurs, les évaluations environnementales inadéquates peuvent accroître les conflits dans les collectivités et à l'échelle nationale, être perçues comme une formalité administrative plutôt qu'un outil de planification, imposer un fardeau excessif aux gouvernements participants, aux peuples autochtones et au public, être réactives plutôt que proactives et chercher à « dorer la pilule » plutôt qu'à encourager le bien-être social, environnemental et économique.**



## 3.1. La promesse électorale

« Nous lancerons immédiatement un examen public des processus d'évaluation environnementale en vigueur au Canada. ... en instaurant un nouveau qui sera exhaustif, équitable et se déroulera en temps opportun afin de :

- réinstaurer une surveillance rigoureuse et des évaluations environnementales approfondies dans les domaines qui relèvent de la compétence fédérale, tout en collaborant avec les administrations provinciales et territoriales pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de dédoublement;
- garantir que les décisions se fondent sur des faits et sur des données scientifiques et probantes, et qu'elles sont dans l'intérêt du public;
- donner aux Canadiens des moyens d'exprimer leurs opinions, et à des spécialistes la possibilité de participer utilement aux processus d'évaluation;
- contraindre les promoteurs de projets à choisir les meilleures technologies pour réduire les répercussions sur l'environnement.

Dans le cadre de cet examen, nous moderniserons l'Office national de l'énergie pour qu'il puisse regagner la confiance du public. Nous veillerons à ce que les régions y soient largement représentées et à ce qu'il dispose d'une expertise suffisante dans des domaines comme la science environnementale, le développement communautaire et le savoir traditionnel autochtone<sup>95</sup>. »

## 3.2. Les lettres de mandat

### **Lettre de mandat de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique**

« Avec l'appui du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, et du ministre des Ressources naturelles, passer immédiatement en revue les processus canadiens d'évaluation environnementale afin de regagner la confiance du public, commercialiser nos ressources et introduire de nouveaux processus équitables qui permettront :

- de rétablir une surveillance étroite et des évaluations environnementales exhaustives des secteurs relevant de la compétence du gouvernement fédéral, tout en travaillant avec les provinces et les territoires pour éviter tout chevauchement;
- de veiller à ce que les décisions se fondent sur la science, les faits et les preuves, et servent l'intérêt du public;
- de fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des moyens pour exprimer leurs points de vue, et aux experts la possibilité d'y contribuer réellement; et
- d'exiger que les promoteurs de projet choisissent les meilleures technologies disponibles pour réduire les incidences environnementales<sup>96</sup>. »

Cette référence à l'amélioration de l'évaluation environnementale figure également dans les lettres de mandat des ministres des Ressources naturelles et des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne<sup>97 98</sup>. En outre, le ministre des Ressources naturelles a reçu le mandat de : « Moderniser l'Office national de l'énergie afin que sa composition reflète les points de vue des régions et qu'il ait suffisamment d'expertise dans les domaines de la science de l'environnement, du développement communautaire et du savoir ancestral autochtone<sup>99</sup>. »

### 3.3. Notre évaluation

L'engagement d'examiner les processus d'EE du Canada a été respecté. Cependant, celui de mettre en place de nouveaux processus d'EE équitables pour atteindre les objectifs spécifiés n'a été que partiellement respecté. Beaucoup de travail reste à faire pour que le gouvernement tienne sa promesse.

À la mi-février, la ministre McKenna a présenté le projet de loi C-69 dans le but d'édicter une nouvelle *Loi sur l'évaluation d'impact* (en remplacement de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, 2012), d'édicter une nouvelle *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* (en remplacement de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*), et de modifier la *Loi sur la protection de la navigation* (qui s'appellera *Loi sur les eaux navigables canadiennes*).

Le projet de loi est le fruit du travail d'un groupe d'experts chargé d'examiner les processus fédéraux d'évaluation environnementale<sup>100</sup>, processus qui a été généralement bien accueilli par les groupes environnementaux. Un deuxième groupe d'experts a examiné l'Office national de l'énergie (ONE) et un comité parlementaire a examiné la *Loi sur la protection de la navigation* (LPN)<sup>101</sup>.

Dans l'ensemble, la *Loi sur l'évaluation d'impact* passe le test, mais avec une faible note. Elle comporte néanmoins divers éléments positifs, notamment parce qu'elle :

- tient compte des effets positifs et négatifs plus larges sur les plans social, sanitaire, sexospécifique et économique, en plus des impacts environnementaux;
- prend en considération les engagements du Canada à l'égard des accords internationaux et des accords sur le climat;
- consolide les évaluations au sein d'une seule agence;
- crée un organisme de réglementation du secteur de l'énergie pour remplacer l'ONE, aujourd'hui sous l'emprise de l'industrie;
- prévoit l'obligation de tenir compte du savoir autochtone;
- favorise une plus grande transparence;
- élimine le « critère de sélection » qui limitait la participation à l'examen des pipelines uniquement aux parties considérées comme « directement touchées »;
- accorde une plus grande importance à l'évaluation régionale et stratégique;
- offre au public la possibilité de participer plus tôt aux processus d'examen<sup>102</sup>.

Le fait de remplacer « évaluation environnementale » par « évaluation d'impact » signifie plus qu'un petit changement sémantique. Comme l'a fait remarquer le groupe d'experts, les Canadiens veulent que les processus d'EE « ...aille au-delà du milieu naturel pour englober tous les impacts, positifs et négatifs, susceptibles de découler d'un projet... que les questions sociales, les opportunités économiques, les effets sur la santé et les préoccupations culturelles soient pris en considération<sup>103</sup>. »

West Coast Environmental Law a réagi de manière modérée, faisant observer que ce nouveau projet de loi contient des mesures importantes pour aider à respecter cet engagement de corriger les lacunes des processus d'évaluation environnementale du Canada, mais que les améliorations sont minées par des faiblesses et que des modifications sont nécessaires pour répondre aux principales préoccupations et rétablir la confiance du public<sup>104</sup>.

Nous constatons que le projet de loi C-69 est insuffisant sur un certain nombre de questions clés, notamment :

- l'absence de « fondements juridiques » pour empêcher les décideurs d'approuver des projets dont les impacts sont manifestement inacceptables<sup>105</sup>;
- le défaut d'établir des exigences juridiques pour les évaluations régionales et stratégiques (discrétionnaire en vertu de l'AAI)<sup>106</sup>;
- l'absence de l'obligation de faire en sorte que les décisions contiennent une justification explicite et publique de tout compromis;
- l'impossibilité pour le public de faire appel d'une décision<sup>107</sup>;
- le fait de ne pas assurer que les intérêts économiques ne l'emportent pas sur d'autres considérations lorsqu'il s'agit de déterminer « l'intérêt public » au sens large<sup>108</sup>;
- aucune mention à la nécessité de démontrer une contribution nette à la durabilité<sup>109</sup>;
- le maintien de l'accent actuel sur les « grands projets », sans tenir compte de la grande majorité des initiatives soumises à la réglementation fédérale qui contribuent aux effets cumulatifs<sup>110</sup>;
- aucune mention à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et au consentement des Autochtones<sup>111</sup>;
- trop de dispositions discrétionnaires plutôt que des dispositions obligatoires<sup>112</sup>;
- des faiblesses en ce qui concerne les informations devant être mises à la disposition du public sur la base de données dans Internet;
- défaut de mettre en œuvre toutes les recommandations du groupe d'experts sur la modernisation de l'ONE visant à séparer les intérêts pétroliers et ceux de l'État<sup>113</sup>;
- le fait de ne pas reconnaître que les parcs nationaux et les autres aires protégées fédérales doivent faire l'objet d'une norme d'évaluation plus élevée pour les projets de développement;
- le fait d'indiquer que les décisions doivent simplement tenir compte de la science et des connaissances autochtones, plutôt que d'être fondées sur celles-ci<sup>114</sup>;
- le fait de renforcer le pouvoir des offices des hydrocarbures extracôtiers contrôlés par l'industrie en leur permettant d'être représentés aux commissions d'examen de l'évaluation d'impact des projets de forage extracôtier<sup>115</sup>;
- le défaut d'établir une nouvelle agence d'information sur l'énergie (nécessaire pour harmoniser les projections de l'offre et de la demande de pétrole et de gaz du Canada avec les engagements climatiques du pays en vertu de l'Accord de Paris)<sup>116</sup>.

Nous sommes heureux de voir que le gouvernement a présenté un nouveau projet de loi pour remplacer la LCEE (2012), conformément à ses engagements énoncés dans sa plateforme électorale et la lettre de mandat. « Il y a beaucoup de bonnes choses là-dedans », souligne West Coast Environmental Law. « Le gouvernement est en train d'apporter des changements importants à certains des aspects qui étaient le plus souvent bafoués dans les anciennes lois<sup>117</sup>. »

En même temps, la nature facultative du projet de loi signifie qu'en réalité, il est possible que les processus d'évaluation et les décisions puissent suivre en grande partie le statu quo. De plus, bien que l'examen ait été l'occasion d'un changement transformateur, le projet de loi C-69 semble sortir du même moule. Le projet de loi C-69 « ... n'offre pas grand-chose pour ceux qui espèrent un nouveau régime d'évaluation audacieux et novateur<sup>118</sup>. » De même, Robert Gibson, professeur à l'Université de Waterloo, a émis le commentaire suivant : « certains aspects de ce projet de loi dépassent mes attentes, d'autres sont inquiétants, et d'autres ont désespérément besoin d'être clarifiés. C'est certainement mieux que la loi actuelle. C'est ce qu'on appellerait un petit obstacle dans le sport<sup>119</sup>. »

En somme, le projet de loi respecte l'engagement de mettre en place de nouveaux processus d'évaluation environnementale, mais ne parvient pas à rétablir la confiance du public et à faire en sorte que les décisions soient fondées sur la science et le savoir autochtone. Ces graves lacunes doivent être corrigées avant que le projet de loi C-69 ne devienne loi, et nous espérons que le processus parlementaire nous donnera l'occasion de le faire.

**Note : 2** – nécessite une nette amélioration; peu de mesures pour respecter l'engagement. Possibilité d'améliorer la loi au sein du Comité.



## ENJEU 4. EAU

**Le Canada est un pays riche en eau douce : en moyenne, les cours d'eau canadiens déversent près de 9 % des ressources en eau renouvelables de la planète chaque année<sup>120</sup>. L'eau occupe une grande partie de notre territoire, plus que dans tout autre pays. Mentionnons en particulier les Grands Lacs, qui forment la plus grande superficie d'eau douce à l'échelle mondiale, et le formidable fleuve Fraser. Ce patrimoine inestimable nécessite un régime réglementaire diligent qui protège et conserve une ressource aussi vitale.**





## 4.1. La promesse électorale

« Nous nous engagerons à protéger les Grands Lacs, le bassin du fleuve Saint-Laurent et celui du lac Winnipeg.

Nous collaborerons avec le Québec, l'Ontario et le Manitoba – ainsi qu'avec nos partenaires américains – pour empêcher la propagation d'espèces envahissantes, lancer des initiatives s'appuyant sur des données scientifiques et ayant pour but de mieux connaître et contrôler les niveaux d'eau, et procéder à la dépollution des littoraux.

Nous renforcerons notre engagement à collaborer avec d'autres gouvernements pour protéger les eaux douces du Canada... Nous appliquerons notamment les recommandations de la Commission Cohen concernant le rétablissement des stocks de saumon sockeye dans le fleuve Fraser<sup>121</sup>. »

## 4.2. Les lettres de mandat

### **Lettre de mandat de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique**

« Traiter nos eaux douces comme une précieuse ressource qui doit faire l'objet d'une protection et d'une gouvernance prudente, notamment en collaborant avec d'autres ordres de gouvernement pour protéger les eaux douces du Canada par le biais de la sensibilisation, de la géocartographie, de la protection des bassins versants et d'investissements dans les meilleures technologies de traitement des eaux usées. Collaborer avec le ministre des Finances pour respecter nos engagements envers le G20 et éliminer progressivement nos subventions à l'industrie des combustibles fossiles à moyen terme.

Suivre les recommandations de la Commission Cohen concernant le rétablissement des stocks de saumon sockeye dans le fleuve Fraser.

Travailler en collaboration avec le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne afin de renouveler notre engagement relativement à la protection des Grands Lacs, du bassin du Saint Laurent et du bassin du Lac Winnipeg<sup>122</sup>. »

### **Lettre de mandat du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne**

« Donner suite aux recommandations de la Commission Cohen sur le rétablissement des populations de saumon dans le fleuve Fraser.

Travailler en collaboration avec la ministre de l'Environnement et du Changement climatique afin de renouveler notre engagement relativement à la protection des Grands Lacs, du bassin du Saint-Laurent et du bassin du Lac Winnipeg.

Travailler en collaboration avec le ministre des Transports à revoir les modifications à la *Loi sur les pêches* et à la *Loi sur la protection des eaux navigables* apportées par le précédent gouvernement, réinstaurer les protections éliminées et intégrer des mécanismes de protection modernes<sup>123</sup>. »

## 4.3. Notre évaluation

### 4.3.1. *Loi sur les pêches*

Plus tôt cette année, le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, M. Dominic LeBlanc, a présenté le projet de loi C-68 concernant une nouvelle *Loi sur les pêches*. Cette loi avait été considérablement affaiblie en 2012 par l'ancien gouvernement fédéral<sup>124</sup>.

Le projet de loi a reçu un accueil favorable de la part de nombreux groupes<sup>125</sup>. Dans une déclaration, West Coast Environmental Law a dit que « Le gouvernement a non seulement restauré les protections éliminées, en particulier pour les habitats des poissons, mais il a aussi intégré plusieurs modernisations qu'on attendait depuis longtemps<sup>126</sup>. Les scientifiques ont réservé un bel accueil à la nouvelle loi : « C'est comme jour de Noël pour les geeks des politiques sur les pêches<sup>127</sup>. »

La modification la plus importante est probablement le rétablissement de la protection juridique de l'habitat des poissons. La loi interdira à nouveau la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson, ce qu'on appelle officieusement la DDP de l'habitat. Le ministre est de nouveau tenu d'autoriser toute activité qui nuit à l'habitat du poisson. Cette exigence essentielle a été supprimée en 2012 et remplacée par des dispositions plus souples et non exécutoires. Les scientifiques s'entendent pour dire qu'il est impossible de protéger les poissons sans protéger leur habitat.

La *Loi sur les pêches* comporte aussi des modernisations importantes. Entre autres, la *Loi*<sup>128</sup>:

- prévoit de nouveaux pouvoirs pour imposer des restrictions à court terme sur les pêches en cas d'urgence (comme dans le cas récent de décès massifs de baleines noires);
- élimine la capture des baleines pour les garder en captivité, à moins que la baleine ne soit blessée, stressée ou nécessitant des soins;
- prévoit que le ministre peut envisager de reconstituer les stocks de poissons dans certaines circonstances;
- comporte des exigences explicites concernant les droits des peuples autochtones et leurs systèmes de connaissances;
- permet au Canada de conclure des accords de gestion avec les instances dirigeantes autochtones;
- crée un registre public en ligne pour accroître la transparence.

Le gouvernement a également prévu 284 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer l'application des nouvelles mesures législatives. Il s'agit peut-être de l'investissement le plus important que notre pays ait jamais fait dans l'application de la *Loi sur les pêches*.

Il reste des points à améliorer. Les projets de moindre envergure qui affectent les poissons et leur habitat seront assujettis à des codes de pratiques et à des normes, plutôt qu'à des règlements. Il ne sera pas nécessaire de consigner les données de ces projets dans le registre public, de sorte qu'il sera difficile de faire le suivi de leurs effets cumulatifs sur l'habitat (bien que la *Loi* exige, pour la toute première fois, l'examen des effets cumulatifs d'un projet proposé).

La *Loi* est remplie de dispositions discrétionnaires, ce qui signifie que le ministre décide si une mesure de protection des poissons et de leur habitat est nécessaire ou non. Le libellé actuel pourrait laisser entendre

qu'un ministre peut simplement « ne pas croire » que les stocks de poissons ont diminué, ou en tenir compte et décider de ne pas agir<sup>129</sup>. De plus, on juge que les obligations de reconstituer les stocks de poissons épuisés pourraient être plus rigoureuses.

Partout au Canada, on continue à observer une diminution des habitats des poissons, dont le nombre d'espèces en péril augmente. Dans un tel contexte, la Loi doit être plus musclée et établir des critères objectifs pour protéger les poissons et leurs habitats, en plus d'exiger que le gouvernement rende des comptes à ce sujet. Selon le professeur Martin Olszynski, spécialisé dans le droit de la pêche, « l'une des principales préoccupations est le caractère discrétionnaire des divers pouvoirs du ministre. En termes simples, la mise en œuvre du projet de loi C-68 pourrait être très différente en fonction du parti qui gouverne, et les Canadiens qui demandent un niveau de protection de base pour le poisson et son habitat ont peu de recours juridiques à leur disposition<sup>130</sup>. »

Enfin, le gouvernement n'est pas tenu de préparer des évaluations périodiques systématiques de l'état de l'habitat du poisson à l'échelle du pays, comme beaucoup l'avaient demandé. WWF-Canada avait d'ailleurs insisté sur le besoin de le faire dans ses évaluations nationales de l'état de santé des ressources en eau douce et des menaces qui pèsent sur ces dernières<sup>131</sup>.

Dans l'ensemble, le projet de loi C-68 rétablit les protections disparues des versions antérieures de la Loi sur les pêches. Comme le fait remarquer West Coast Environmental Law, « la Loi sur les pêches du Canada se doit d'assurer une meilleure protection des poissons et de leurs habitats, et ces modifications semblent indiquer que nous allons faire un grand pas dans cette direction<sup>132</sup>. »

**Note : 4** – progrès considérable. Certaines questions politiques en suspens peuvent être réglées au sein du Comité.

### 4.3.2. Loi sur les eaux navigables canadiennes

Bien que le projet de loi C-69 ait surtout porté sur les changements touchant l'évaluation environnementale, il comprend aussi d'importantes modifications à la *Loi sur la protection de la navigation*, qui sera rebaptisée *Loi sur les eaux navigables canadiennes*.

Au moment d'élaborer une loi visant à protéger nos rivières et nos lacs, on doit se poser la question cruciale suivante : les lacs et les rivières du Canada sont-ils des voies de transport ou sont-ils le « fondement de la vie... et essentiels pour les systèmes socioéconomiques et la santé des écosystèmes...? » (C'est l'actuelle ministre des Sciences du Canada, M<sup>me</sup> Kirsty Duncan, qui avait soulevé cette question en 2012)<sup>133</sup>. En d'autres termes, la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* devrait-elle protéger uniquement la navigation humaine ou devrait-elle protéger les valeurs environnementales, sociales et culturelles plus larges associées aux eaux navigables<sup>134</sup>?

Avant 2012, les lois environnementales du Canada exigeaient une évaluation des impacts environnementaux avant que le gouvernement fédéral n'approuve un projet d'aménagement sur les eaux navigables. Le gouvernement fédéral précédent a modifié les lois et réduit les exigences en matière d'approbation afin de ne considérer que les impacts sur la navigation, puis seulement pour 159 rivières et lacs (plus trois océans). Ce fut une perte de protections juridiques cruciales pour la grande majorité des quelque 2,5 millions de rivières et de lacs navigables du Canada.

Malheureusement, le projet de loi C-69 ne rétablit pas les protections juridiques perdues. La nouvelle loi

proposée comprend des protections juridiques qui sont très ciblées, excluent les valeurs environnementales et, dans bien des cas, sont sensiblement plus faibles que la version d'avant 2012. Il est vrai qu'une certaine protection juridique pour la navigation sera étendue à la plupart des eaux navigables, mais nous avons quand même des inquiétudes :

- le projet de loi C-69 va résolument dans le sens de la protection de ce que le personnel de Transports Canada a appelé les « autoroutes aquatiques » plutôt que des valeurs plus larges;
- le projet de loi C-69 ne rétablit pas l'obligation de tenir compte des impacts environnementaux résultant des ouvrages dans les eaux navigables (sauf dans le cas de projets de grande envergure);
- le projet de loi C-69 contient des définitions restreintes, ce qui veut dire qu'un nombre important de lacs et de rivières qui bénéficiaient d'une protection juridique avant 2012 ne la récupéreront pas en 2018;
- le projet de loi C-69 laisse dans bien des cas au public, et non au gouvernement, le soin de se plaindre à un promoteur privé lorsqu'un projet menace la navigation.

Note d'espoir : la *Loi* prévoit que les décideurs doivent « veiller au respect des droits des peuples autochtones du Canada... » dans le cadre de la prise de décisions. Par conséquent, dans certains cas où les droits des nations autochtones nécessitent une évaluation globale des valeurs environnementales, sociales et culturelles d'un plan d'eau, le gouvernement peut se voir contraint d'abandonner son approche limitée de « route aquatique ».

En somme, le gouvernement fédéral a promis aux Canadiens de rétablir les protections perdues pour les eaux navigables. En adoptant une approche qui met l'accent sur la navigation et en permettant aux promoteurs ou au ministre (selon les circonstances) de contourner les exigences d'un processus d'approbation transparent, la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* manque le bateau.

**Note : 2** – nécessite une nette amélioration; peu de mesures pour respecter l'engagement. Possibilité d'améliorer la loi au sein du Comité.

### 4.3.3. Les Grands Lacs

Depuis longtemps, les Grands Lacs suscitent d'importantes préoccupations sur le plan environnemental : le lac Érié qui a été « déclaré mort » dans les années 1970, la pollution par des substances chimiques toxiques provenant des usines de pâte à papier dans les années 1980, les espèces envahissantes comme la moule zébrée dans les années 1990, les niveaux d'eau dans les années 2000, et encore une fois le lac Érié qui a subi une importante prolifération d'algues toxiques au cours de la dernière décennie.

Cette immense masse d'eau douce est partagée entre le Canada et les États-Unis. Les deux pays ont conclu l'*Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs*, et sont donc assujettis à des engagements précis en matière de rétablissement de la santé écologique des Grands Lacs.

## Notre évaluation

Les engagements du gouvernement fédéral étaient plutôt génériques : « ... renouveler notre engagement à l'égard de la protection des Grands Lacs... » De ce fait, on ne peut se prononcer que sur ce qui a été annoncé ou mis en œuvre en dehors des lettres de mandat relativement à la lutte contre la pollution dans les Grands Lacs.

À la fin 2017, la ministre McKenna a annoncé une enveloppe budgétaire de 45 millions de dollars sur cinq ans destinée à l'*Initiative de protection des Grands Lacs*<sup>135</sup>. Les fonds seront utilisés pour « ... réduire les algues toxiques et nuisibles et renforcer la résilience des milieux humides côtiers des Grands Lacs<sup>136</sup>. » Ce nouveau financement est une bonne chose, mais il est clair que consacrer 9 millions de dollars par année au plus grand système d'eau douce du monde n'est pas suffisant, surtout si l'on songe à l'état du lac Érié<sup>137</sup>.

Au début de 2018, l'Ontario et le gouvernement fédéral ont lancé une initiative conjointe pour lutter contre la prolifération d'algues dans le lac Érié : le Plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié. Le Plan comprend 128 engagements pris par les gouvernements, les offices de protection de la nature et les organisations agricoles. « C'est un bon départ<sup>138</sup> » – c'est ce que les groupes environnementaux ont dit du Plan, dont la grande faiblesse est l'absence totale d'exigences obligatoires. Le Plan n'est rien d'autre qu'un ensemble de mesures volontaires. Freshwater Future Canada a mieux résumé la situation en disant : « C'est formidable de voir des groupes agricoles exprimer leur engagement envers la santé du lac Érié, mais les leçons apprises au Michigan et en Ohio indiquent que les programmes volontaires ne suffisent pas. Nous avons besoin de règlements judicieux afin d'assurer que tous les agriculteurs prennent des précautions pour réduire la pollution par ruissellement qui se déverse dans le lac. »

Les faibles engagements budgétaires et la faiblesse du Plan d'action pour le lac Érié ont de quoi inquiéter, surtout lorsqu'on mesure les coûts économiques de la prolifération d'algues dans le lac Érié. Selon les estimations d'une étude parrainée par le gouvernement fédéral, cette prolifération cause plus de 270 millions de dollars en dommages chaque année<sup>139</sup>. « Nous constatons que [les proliférations d'algues] risquent d'entraîner des coûts très importants pour l'économie du bassin du lac Érié sur une période de 30 ans si rien n'est fait pour changer le statu quo. De plus, une part importante de ces coûts peut être évitée si des mesures politiques sont prises pour contrôler les charges de phosphore dans le lac », expliquent les chercheurs<sup>140</sup>.

**Note : 2** – nécessite une nette amélioration; peu de mesures ont été prises pour respecter l'engagement : Nous ne comprenons pas comment ces mesures « renouvellent l'engagement à l'égard de la protection des Grands Lacs ».

#### 4.3.4. La Commission Cohen sur le saumon du fleuve Fraser

Le déclin soutenu du saumon rouge dans le fleuve Fraser au cours des dernières décennies a exercé une pression énorme sur les communautés autochtones et non autochtones dont la survie dépend de ce poisson, que ce soit à des fins alimentaires, sociales et cérémonielles, récréatives ou de subsistance. Le faible nombre de poissons a entraîné la fermeture de la pêche au saumon sockeye pendant de nombreuses années.

Le gouvernement fédéral précédent a créé la *Commission d'enquête sur le déclin des populations de saumon rouge du fleuve Fraser*, dirigée par le juge Bruce Cohen, afin d'enquêter sur les causes du déclin et de recommander des solutions pour y remédier. La Commission a duré plus de deux ans et, en 2012, elle a publié un rapport en trois volumes contenant 75 recommandations. L'ensemble de l'enquête a coûté quelque 37 millions de dollars.

Les recommandations sont pragmatiques et de portée générale, couvrant la protection de l'habitat, la salmoniculture, la gestion des écloséries, la gestion des pêches, la responsabilisation du gouvernement et plus encore.

## Notre évaluation

En 2017, le gouvernement fédéral a présenté un rapport annuel de mise en œuvre, et bien que ce rapport d'étape, comme celui de 2016, soit une importante démonstration de transparence, de nombreux détails dans le rapport sont décevants. On observe que la mise en œuvre des recommandations a ralenti depuis la dernière mise à jour en 2016. La mise à jour de 2017 fait état de 64 des 75 recommandations pour lesquelles on a « assuré un suivi ».

Bien qu'il s'agisse d'un bon départ, les recommandations devaient être entièrement mises en œuvre, et non seulement « faire l'objet d'un suivi ». Bon nombre des recommandations sont assorties d'échéances, devenues caduques depuis longtemps. Dans bien des cas, lorsque Pêches et Océans Canada indique avoir « assuré un suivi » des recommandations, il est loin de les avoir réellement mises en œuvre.

**Note : 2** – nécessite une nette amélioration; peu de mesures concrètes ont été prises pour respecter l'engagement

## ENJEU 5. RÉFORME DE LA LCPE



## 5.0. Réforme de la LCPE

La LCPE est la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, une loi de l'ère Mulroney où cinq lois environnementales différentes ont été combinées en une seule. La LCPE est devenue la principale loi fédérale visant à protéger les Canadiens et leur environnement contre la pollution par des substances toxiques. Les spécialistes de l'environnement ont souvent critiqué la Loi en la jugeant trop lente, dépourvue de mesures de responsabilisation et inefficace pour réduire la pollution par les substances chimiques toxiques afin de protéger les Canadiens et l'environnement<sup>141</sup>. Leurs préoccupations sont valables : selon le Conference Board du Canada, notre pays se classe 14<sup>e</sup> parmi 16 pays pairs en matière de performance environnementale<sup>142</sup>.

### La promesse électorale

Le programme électoral ne contenait aucune promesse officielle relative à la LCPE. Toutefois, le gouvernement actuel est tenu d'examiner la loi parce que la LCPE contient une disposition d'examen automatique exigeant que le gouvernement en place procède à un examen public tous les cinq ans après l'entrée en vigueur de la loi.

### Lettre de mandat de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Bien que la LCPE ne soit pas expressément mentionnée dans la lettre de mandat, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique convient que « ...des changements doivent être apportés à cette loi pour la moderniser et l'améliorer » et affirme que « ...[le gouvernement] s'engage à publier un rapport détaillé expliquant son approche globale pour améliorer la mise en œuvre de la Loi...<sup>143</sup> »

## Notre évaluation

C'est le *Comité permanent de l'environnement et du développement durable* de la Chambre des communes qui a amorcé l'examen de la LCPE. En fait, le Comité a reçu le mandat de réviser la loi, plus particulièrement en ce qui a trait à la qualité de l'air et de l'eau, à la planification de la prévention de la pollution, aux seuils de précaution relatifs à la persistance et à la bioaccumulation dans le cadre des évaluations toxicologiques, à la gestion des produits chimiques, aux stratégies de gestion du risque et à la réévaluation de substances<sup>144</sup>.

Le Comité a tenu des audiences auxquelles ont été invités plus de 55 représentants de l'industrie, de groupes environnementaux et du milieu universitaire, en plus d'avoir reçu d'observations par écrit. Il a publié son rapport d'examen de la LCPE en juin 2017<sup>145</sup>. Dans la foulée, les membres du Parti conservateur qui siégeaient au Comité ont publié un rapport dissident<sup>146</sup> et les membres du NPD ont publié un rapport supplémentaire<sup>147</sup>. Les deux partis d'opposition conviennent de la nécessité de modifier et d'améliorer la LCPE.

Lors de la publication du rapport, la présidente du Comité Deborah Schulte, députée de King-Vaughan, a déclaré : « La *Loi* existe depuis maintenant près de 30 ans. Il est temps de la moderniser à la lumière des nouvelles connaissances scientifiques et des concepts en constante évolution en matière de droit environnemental. »

Le rapport a été bien accueilli par les groupes environnementaux<sup>148</sup>. Environmental Defence a noté que « Les lois du Canada sont aujourd'hui nettement plus faibles que celles de l'Europe et des États-Unis lorsqu'il s'agit de réglementer les produits chimiques toxiques. Les recommandations du rapport



fournissent une base solide pour enfin assurer une solide protection de la santé humaine et des écosystèmes<sup>149</sup>. »

Le rapport demande l'interdiction des « substances extrêmement préoccupantes », à moins que l'industrie démontre que les substances peuvent être utilisées ou émises sans danger et qu'il n'existe aucun substitut viable. Cette approche de « renversement du fardeau » répond aux préoccupations soulevées par les défenseurs de la santé publique, pour qui la LCPE actuelle n'est pas assez préventive et sous-estime les risques.

Dans le rapport, le Comité recommande que la Loi soit modifiée pour :

- tenir compte des perturbateurs endocriniens et des populations vulnérables;
- exiger que les évaluations des risques chimiques portent sur les expositions globales aux substances ainsi que sur les effets cumulatifs et synergiques de ces dernières;
- imposer l'étiquetage obligatoire de tous les produits de consommation contenant des substances chimiques dont on connaît ou soupçonne les effets nocifs pour la santé;
- intégrer une approche fondée sur les droits de l'homme par la reconnaissance juridique du droit à un environnement sain, la protection des populations vulnérables et l'amélioration des possibilités de participation du public;
- modifier le processus d'examen et d'approbation pour les nouveaux produits chimiques;
- prévoir une réévaluation obligatoire d'une substance, dans des délais prescrits, lorsqu'un autre pays de l'OCDE impose de nouvelles restrictions sur cette dernière, lorsque l'emploi de la substance s'est largement répandu, ou lorsqu'on découvre de nouvelles informations à son sujet.

Le gouvernement fédéral devait fournir une réponse dans les 120 jours suivant la publication du rapport. La réponse est venue sous la forme d'une lettre de la ministre McKenna à l'intention de la présidente du Comité, M<sup>me</sup> Schulte. Dans sa lettre, la ministre dit que « ... le gouvernement convient avec le Comité que des changements doivent être apportés à cette loi pour la moderniser et l'améliorer la LCPE<sup>150</sup>. »

Cet examen législatif a eu lieu sous le gouvernement actuel, qui a l'obligation de répondre au rapport du Comité. À ce titre, nous sommes heureux que le ministre McKenna se soit engagé à répondre à chacune des recommandations du rapport d'ici juin 2018 et qu'elle ait également noté que certaines des recommandations n'auront pas besoin de modifications législatives, car elles peuvent être mises en œuvre « ... grâce à une meilleure prestation des programmes<sup>151</sup>. »

Nous comprenons que la modernisation de la LCPE ne figurait pas dans la lettre de mandat de la ministre, ni faisait partie des promesses électorales, et que le programme de réforme du droit de l'environnement du gouvernement est très chargé. Toutefois, la LCPE a été négligée pendant près de deux décennies et a besoin d'être améliorée de toute urgence. Le Comité permanent a formulé une série de recommandations pertinentes sur le plan scientifique et opportunes qui sont largement appuyées par des spécialistes de la santé publique et de l'environnement. Pour résumer, nous attendons du gouvernement qu'il présente un projet de loi et modernise la LCPE ce printemps, conformément aux recommandations du rapport du Comité, et qu'il facilite son adoption avant les prochaines élections.

**Note :** trop tôt pour attribuer une note. Cette dernière dépendra de la concrétisation du travail prometteur du Comité en projet de loi, de sa présentation en juin et de son adoption rapide.

## ENJEU 6. RÉFORME DU CADRE DE RÉGLEMENTATION DES ORGANISMES DE BIENFAISANCE



Les organismes de bienfaisance jouent depuis longtemps un rôle crucial dans la société canadienne. Ces organismes apportent leur expertise à l'élaboration des politiques publiques, proposent des solutions novatrices aux problèmes, fournissent des services indispensables et favorisent la participation de divers intervenants. En fait, ils contribuent largement à l'innovation des processus d'élaboration des politiques.

Au fil des ans, les organismes de bienfaisance ont aidé à accomplir beaucoup de choses dans différents domaines : la réduction des pluies acides, la réduction de l'alcool au volant, l'interdiction de la cigarette sur les lieux de travail et l'instauration de normes pour le dépistage du cancer. Les résultats qui en ont découlé sont le fruit des efforts qu'ils déploient pour attirer l'attention du public et des gouvernements sur des enjeux nécessitant des changements dans les politiques.

En même temps, les choses ne sont pas toujours faciles pour les organismes de bienfaisance. En effet, on s'attend à ce qu'ils exécutent des programmes et aident à améliorer les conditions sociales, sanitaires et environnementales du pays. Ils sont toutefois souvent sous-financés et comptent sur le travail bénévole de milliers de personnes.

Malgré tous ces défis, le secteur est régi par un cadre juridique qui a peu changé depuis le 19<sup>e</sup> siècle. C'est comme si l'on appliquait des règles sur les calèches à l'industrie de l'aviation. Cette situation se produit en dépit de l'apport économique considérable du secteur à but non lucratif et caritatif au pays : le secteur emploie plus de 2 millions de personnes au Canada et représente 8 % de notre PIB. Nous n'accepterions jamais un cadre réglementaire désuet pour un secteur industriel de cette envergure.

Par-dessus le marché, l'ancien gouvernement fédéral a lancé des attaques publiques lorsqu'il a effectué des vérifications motivées par des raisons politiques. Les ministres de l'ancien gouvernement fédéral ont lancé des accusations farfelues contre les organismes de bienfaisance environnementaux, affirmant qu'ils étaient des « groupes d'intérêts spéciaux financés par des étrangers » et qu'ils avaient un « programme idéologique radical », et en insinuant qu'ils entretenaient des liens avec des organisations terroristes. Au total, plus de 50 organismes ont été ciblés par le programme de vérification à caractère politique.

Ces organismes œuvraient dans un vaste éventail de secteurs, dont le développement international, la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement. Les médias, le public, les chefs de l'opposition et de nombreux députés, y compris l'actuel premier ministre Justin Trudeau, ont décrié ces attaques et se sont engagés à faire cesser ces vérifications et à réformer la loi canadienne afin de garantir que les organismes de bienfaisance puissent s'exprimer.

## 6.1. La promesse électorale

### **Le Parti libéral a pris l'engagement suivant pendant l'élection :**

« Nous apporterons de sérieux changements aux pratiques de fonctionnement de l'ARC dans le but de développer une relation de client plutôt qu'une simple relation de contribuable. Par ailleurs, l'ARC cessera le harcèlement envers les organismes caritatifs pour des raisons politiques, et elle précisera les règles pour affirmer le rôle important que jouent et devraient jouer ces organismes dans l'élaboration et la promotion de politiques publiques au Canada<sup>152</sup>. »

## 6.2. Les lettres de mandat

### **Lettre de mandat de la ministre du Revenu national**

« Permettre aux organismes de bienfaisance d’accomplir leur travail au nom des Canadiens et Canadiennes sans faire l’objet de harcèlement politique et moderniser les règles qui régissent les secteurs des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif, en collaboration avec le ministre des Finances. Cette modernisation nécessitera entre autres une clarification des règles entourant l’“activité politique”, compte tenu du fait que les organismes de bienfaisance contribuent de façon importante au débat public et à la politique publique. Un nouveau cadre juridique visant à renforcer le secteur découlera de ce processus. Il sera aussi nécessaire de travailler en collaboration avec le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social afin d’élaborer une stratégie relative au financement social et aux entreprises à vocation sociale<sup>153</sup>. »

### **Lettre de mandat du ministre des Finances**

« Travailler avec la ministre du Revenu national afin de permettre aux organismes de bienfaisance de travailler au nom des Canadiens et des Canadiennes sans avoir à subir de harcèlement politique, et de moderniser les règles régissant les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif. la comprendra la clarification des règles régissant les “activités politiques”, en reconnaissant le fait que les organismes de bienfaisance apportent une contribution importante dans les débats publics et au sujet des politiques d’intérêt public. De ce processus découlera un nouveau cadre législatif visant à renforcer ce secteur<sup>154</sup>. »

### **Budget de 2018**

Le dernier budget contient un libellé semblable pour réitérer les engagements du gouvernement :

« Le gouvernement s’est engagé à permettre aux organismes de bienfaisance de mener leurs travaux au nom des Canadiens sans crainte de harcèlement politique; il a donc promis de préciser les règles qui régissent les activités politiques, reconnaissant l’apport important des organismes de bienfaisance pour la politique publique. Un groupe d’experts a été créé pour étudier les activités politiques des organismes de bienfaisance, et en 2017, ce groupe a formulé un ensemble de recommandations au gouvernement en fonction de consultations auprès des organismes de bienfaisance. Le gouvernement répondra à ce rapport au cours des prochains mois<sup>155</sup>. »

## 6.3. Notre évaluation

Le gouvernement fédéral a ordonné l’arrêt de toute nouvelle vérification des organismes de bienfaisance pour des motifs politiques effectuée par l’ARC. Il a également suspendu les vérifications en cours lancées par le gouvernement précédent. Ce sont là des étapes importantes, car les vérifications ont éloigné d’énormes ressources des activités de bienfaisance, et la menace de nouvelles vérifications a eu un effet dissuasif sur le secteur.

À la fin 2016, la ministre du Revenu national, M<sup>me</sup> Diane Lebouthillier, a mené une consultation pancanadienne de deux mois auprès des organismes de bienfaisance et du public à propos des règles selon lesquelles ces mêmes organismes devraient être autorisés à s’exprimer dans la société canadienne. La ministre Lebouthillier a mentionné « le rôle crucial que jouent les organismes de bienfaisance dans la société canadienne » et s’est engagée à « travailler avec les organismes de bienfaisance pour maintenir un système équitable qui respecte et encourage leur contribution essentielle<sup>156</sup>. »



Fait tout aussi prometteur, en septembre 2016, la ministre du Revenu national a constitué le *Groupe de consultation sur les activités politiques des organismes de bienfaisance*. Composé de dirigeants respectés de toutes les sphères du milieu caritatif, le Comité avait pour mandat de préciser et d'accroître la capacité des organismes de bienfaisance enregistrés à participer à des activités politiques à l'appui de leurs fins de bienfaisance, tout en maintenant l'interdiction absolue en matière d'activités politiques partisans. Dans son rapport, le Comité préconise des changements au cadre administratif et législatif actuel régissant les organismes de bienfaisance. Le rapport recommande expressément que des modifications législatives soient apportées dans le budget de 2018 à ce que l'on appelle actuellement les « activités politiques » des organismes de bienfaisance<sup>157</sup>.

Depuis la publication du rapport il y a près d'un an, le gouvernement est resté discret – sauf pour réitérer les promesses de la lettre de mandat dans le budget de 2018<sup>158</sup>. Il existe un grand décalage entre la volonté politique de réformer le régime juridique des organismes de bienfaisance et les mesures prises jusqu'à présent. Nous espérons voir des résultats dans ce dossier avant l'élection de 2019.

**Note : 2** – nécessite une nette amélioration

## ENJEU 7. PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

**La société civile comprend les organisations non gouvernementales, les entreprises et leurs associations, les syndicats et les citoyens engagés qui participent activement à notre démocratie. Chaque acteur contribue à sa façon en proposant des idées de politiques, en sensibilisant le public et en favorisant le dialogue social, en menant des recherches et en mobilisant les gens.**

**Dans cette section, nous nous penchons sur la culture de participation dans l'élaboration des politiques publiques : la mesure dans laquelle les citoyens, les ONG et d'autres intervenants participent au processus sous le régime du gouvernement fédéral actuel.**



## 7.1. La promesse électorale et les lettres de mandat

Bien que le programme électoral et les lettres de mandat ne contiennent pas d'engagements précis à ce sujet, les libéraux avaient tout de même promis de « Donner une voix à Ottawa aux Canadiennes et Canadiens » dans l'établissement des politiques gouvernementales<sup>159</sup>.

## 7.2. Notre évaluation

Il y a eu un profond changement à Ottawa pour ce qui est de vouloir recevoir et d'écouter les opinions des gens concernant la protection de l'environnement. Par exemple, le gouvernement a demandé à des experts indépendants de siéger à des groupes d'experts, à des commissions et à des comités consultatifs en vue de l'élaboration d'une nouvelle politique environnementale. Cette démarche a été appliquée à presque toutes les questions abordées dans le présent rapport. Comme l'a fait remarquer Nature Canada, « ... le gouvernement a adopté une approche très différente en matière de mobilisation du public<sup>160</sup>. »

Deux initiatives visant à renforcer le dialogue avec la société civile sont particulièrement positives et dignes de mention. Premièrement, le gouvernement fédéral a relancé le *Comité consultatif sur les espèces en péril*, un organe multipartite composé de représentants de groupes de protection de la nature, de l'industrie et de groupes autochtones et dont le mandat est de formuler des conseils sur la réglementation et les politiques relatives aux espèces en péril. Deuxièmement, le gouvernement a également mis sur pied le *Comité consultatif multilatéral* sur les évaluations environnementales, dont les membres proviennent de divers horizons.

Il y a lieu aussi de féliciter le gouvernement fédéral pour son ouverture aux rencontres avec des groupes environnementaux et des experts du domaine. Le dialogue avec les élus et les hauts fonctionnaires est essentiel pour faire progresser la question environnementale. De plus, le gouvernement est revenu à son rôle de rassembleur, notamment en réunissant des parties aux intérêts multiples pour des discussions approfondies et fondées sur des données probantes afin d'élaborer des solutions.

En même temps, nous espérons parfois que nos dirigeants... dirigent, et qu'ils puissent dire quand il y a suffisamment de données probantes et que c'est le temps d'agir. Par exemple, ils pourraient, dès maintenant, réformer les lois régissant le secteur caritatif ou donner suite aux engagements de réduire les subventions aux combustibles fossiles.

La portée du mandat est une question qui mérite d'être soulignée. La lettre de mandat de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique est de loin la plus longue de tous les ministres – on y compte pas moins de 17 engagements précis. Compte tenu des objectifs nombreux et ambitieux en matière d'action environnementale, il se peut que les ressources et les capacités du personnel soient insuffisantes et qu'il soit nécessaire de les accroître pour le reste du mandat.

Les ressources limitées et le peu d'attention accordée aux détails nécessaires peuvent également être à l'origine d'une application laxiste des lois existantes, comme en témoignent l'inaction dans le scandale des émissions des moteurs diesel de Volkswagen et le déversement continu des bassins de résidus des sables bitumineux dans la rivière Athabasca.

**Note : 5** – engagement respecté.



# CONCLUSIONS





## 8. Conclusions

Le gouvernement fédéral apporte d'importantes améliorations aux structures juridiques et politiques qui régissent la santé environnementale du pays. Il a établi un programme ambitieux pour son mandat et a renversé de nombreuses mesures antérieures qui ont mises à mal les lois et les politiques environnementales et le financement connexe.

Dans de nombreux domaines, le Gouvernement a respecté en principe ses promesses électorales et les engagements des lettres de mandat. En revanche, leur exécution laisse parfois à désirer. **Voici quelques éléments qui nous préoccupent :**

- Les objectifs de réduction des émissions de carbone de l'Accord de Paris sont de plus en plus hors de portée et il est peu probable que le Canada atteigne ses objectifs climatiques insuffisamment ambitieux, car il persiste à accroître l'exploitation des sables bitumineux et la production pétrolière et gazière de façon.
- Malgré des efforts renouvelés, le Canada n'est pas en voie d'atteindre les objectifs de protection des terres et des eaux douces, et des préoccupations subsistent quant aux normes de protection des milieux marins et terrestres.
- Les espèces en péril manquent de protection, en particulier les espèces parapluie comme le caribou forestier et l'épaulard.
- La législation en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement demande à être approfondie.
- La réforme du cadre juridique applicable aux organismes de bienfaisance est au point mort.

Voici par ailleurs des mesures prometteuses mises de l'avant par le gouvernement :

- les fonds consacrés à la conservation et à la lutte contre les changements climatiques;
- la réforme de la Loi sur les pêches;
- le leadership et le financement renouvelés pour la protection des terres et des eaux intérieures;
- le soutien aux initiatives de conservation menées par les Autochtones;
- le respect des cibles de 2015 concernant la protection des milieux marins;
- la suspension des vérifications des organismes de bienfaisance pour des motifs politiques.

Nous entendons continuer notre collaboration avec le gouvernement fédéral dans la poursuite de son mandat avec le souci d'améliorer les conditions environnementales au Canada, de respecter nos engagements internationaux et d'investir judicieusement l'argent des contribuables dans des projets liés à la conservation et à la lutte contre les changements climatiques.

# NOTES DE FIN

**1** <https://pm.gc.ca/eng/minister-environment-and-climate-change-mandate-letter> Page consultée le 31 janvier 2018.

**2** Échanges personnels avec Keith Stewart, Greenpeace, 17 janvier 2018.

**3** <https://beta.theglobeandmail.com/news/national/canada-us-at-odds-over-coal-power-at-un-climate-change-conference/article36931792/>  
Page consultée le 31 janvier 2018.

**4** <https://www.liberal.ca/wp-content/uploads/2015/08/un-nouveau-plan-pour-lenvironnement-et-leconomie-du-Canada.pdf> Page consultée le 31 janvier 2018.

**5** <https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-lenvironnement-et-du-changement-climatique> Page consultée le 31 janvier 2018.

**6** La Saskatchewan n'a pas signé l'entente-cadre, et le Manitoba vient de la signer.

**7** Environnement et Changement climatique Canada, 2017. *Le septième rapport du Canada sur les changements climatiques 2017 : mesures prises en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.*

**8** Flanagan, Erin, Bora Plumptre, Duncan Kenyon, Karen Tam Wu. *State of the Framework: Tracking implementation of the Pan-Canadian Framework on Clean Growth and Climate Change.* The Pembina Institute, 2017.

**9** Idem. Page 1.

**10** Idem.

**11** Échanges personnels avec Dale Marshall, Environmental Defence Canada, 24 janvier 2018.

**12** Environnement et Changement climatique Canada, 2017. *Le septième rapport du Canada sur les changements climatiques 2017 : mesures prises en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.* Page 12. [http://unfccc.int/files/national\\_reports/annex\\_i\\_natcom/submitted\\_natcom/application/pdf/2951380\\_canada-nc7-br3-2-can7thncomm3rdbi-report\\_fr.pdf](http://unfccc.int/files/national_reports/annex_i_natcom/submitted_natcom/application/pdf/2951380_canada-nc7-br3-2-can7thncomm3rdbi-report_fr.pdf)

**13** Échanges personnels avec Dale Marshall, Environmental Defence Canada, 24 janvier 2018.

**14** <http://www.pembina.org/op-ed/carbon-pricing-economic-growth> Page consulté le 24 mars 2018.

**15** <http://www.cbc.ca/news/canada/saskatchewan/no-carbon-tax-sask-government-climate-change-plan-1.4431724> Page consultée le 6 février 2018.

- 16** <https://globalnews.ca/news/4077129/doug-ford-policy-platform-big-issues/>  
Page consultée le 13 mars 2018.
- 17** <https://www.liberal.ca/fr/realchange/changements-climatiques/> Page consultée le 31 janvier 2018.
- 18** <https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-lenvironnement-et-du-changement-climatique> Page consultée le 31 janvier 2018.
- 19** <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/document-technique-filet-securite-federal-tarification-carbone.html> Page consultée le 13 mars 2018.
- 20** Flanagan, Erin, Bora Plumptre, Duncan Kenyon, Karen Tam Wu. *State of the Framework: Tracking implementation of the Pan-Canadian Framework on Clean Growth and Climate Change*. The Pembina Institute, 2017. Page 9.
- 21** Beale, E. et al. (2015). *Tarification provinciale du carbone et pressions concurrentielles*. Commission de l'écofiscalité du Canada. <http://ecofiscal.ca/wp-content/uploads/2015/11/Commission-Ecofiscalite-Tarification-Provinciale-Carbone-Competitivite-Rapport-novembre-2015.pdf>.
- 22** <http://www.pembina.org/op-ed/time-for-ottawa-to-cry-foul-over-nova-scotia-cap-and-trade-proposal> Page consultée le 13 mars 2018.
- 23** [http://www.scics.ca/fr/product-produit/cadre-pancanadien-sur-la-croissance-propre-et-les-changements-climatiques/#3\\_4](http://www.scics.ca/fr/product-produit/cadre-pancanadien-sur-la-croissance-propre-et-les-changements-climatiques/#3_4) Page consultée le 6 février 2018.
- 24** Flanagan, Erin, Bora Plumptre, Duncan Kenyon, Karen Tam Wu. *State of the Framework: Tracking implementation of the Pan-Canadian Framework on Clean Growth and Climate Change*. The Pembina Institute, 2017.
- 25** (Supprimé du rapport)
- 26** Taken from: <http://www.canadianeraportives.com/2018/01/taking-stock-a-recap-of-2017-climate-change-policy-initiatives-and-what-to-expect-in-2018/> Consultée le 7 février 2018.
- 27** Flanagan, Erin, Bora Plumptre, Duncan Kenyon, Karen Tam Wu. *State of the Framework: Tracking implementation of the Pan-Canadian Framework on Clean Growth and Climate Change*. The Pembina Institute, 2017. Page 16.
- 28** Taken from: <http://www.canadianeraportives.com/2018/01/taking-stock-a-recap-of-2017-climate-change-policy-initiatives-and-what-to-expect-in-2018/> Consultée le 7 février 2018.
- 29** <https://www.iea.org/newsroom/news/2017/june/new-cem-campaign-aims-for-goal-of-30-new-electric-vehicle-sales-by-2030.html> Consultée le 12 février 2018.

**30** Échanges personnels avec Sidney Ribaux, Équiterre, 8 mars 2018

**31** Transport Canada, « Le gouvernement du Canada mettra au point une stratégie nationale relative aux véhicules zéro émission d'ici 2018 », communiqué, 26 mai 2017. [https://www.canada.ca/fr/transports-canada/nouvelles/2017/05/le\\_gouvernement\\_ducanadamettraaupointunestrategieinternationalerelati.html](https://www.canada.ca/fr/transports-canada/nouvelles/2017/05/le_gouvernement_ducanadamettraaupointunestrategieinternationalerelati.html).

**32** [https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2018/02/le\\_gouvernement\\_ducanadapresentelesprochainesetapesdelatransitio.html](https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2018/02/le_gouvernement_ducanadapresentelesprochainesetapesdelatransitio.html) Consultée le 6 mars 2018.

**33** [https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2018/02/le\\_gouvernement\\_ducanadapresentelesprochainesetapesdelatransitio.html](https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2018/02/le_gouvernement_ducanadapresentelesprochainesetapesdelatransitio.html) Consultée le 6 mars 2018.

**34** Un *accord d'équivalence* est un accord entre une province et le gouvernement fédéral pour établir les conditions selon lesquelles la réglementation provinciale primerait sur la réglementation fédérale. Ces ententes s'appliquent lorsque la province propose des résultats "semblables ou supérieurs" en matière de réduction des émissions par rapport aux résultats fédéraux.

**35** Les émissions en amont se produisent lors de l'extraction, du traitement, de la manutention et du transport du pétrole, qui sont élevées pour la production de sables bitumineux. Les émissions en aval se produisent lorsque de la combustion du produit.

**36** <https://dogwoodbc.ca/news/letter-shows-trudeau-ready-break-promise-kinder-morgan/> Consultée le 7 mars 2018.

**37** <https://environmentaldefence.ca/2016/08/24/west-coast-update-b-c-overwhelmingly-opposes-trans-mountain-pipeline/> Consultée le 7 mars 2018.

**38** <http://www.cbc.ca/news/politics/bill-nye-trudeau-kidner-morgan-1.4564547> Consultée le 6 mars 2018.

**39** Bitume dilué avec des produits pétroliers plus légers pour faciliter le transport par les pipelines.

**40** Environnement et Changement Climatique Canada, Trans Mountain Pipeline ULC – – Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain - Examen des estimations des émissions de gaz à effet de serre en amont associées au projet. <https://www.ceaa.gc.ca/050/documents/p80061/116524F.pdf>.

**41** Environnement et Changement climatique Canada, Enbridge Pipelines Inc. - Programme de remplacement de la canalisation 3, Examen des estimations des émissions de gaz à effet de serre en amont associées au projet. <https://www.ceaa-acee.gc.ca/050/documents/p80091/116489F.pdf>.

**42** <https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-lenvironnement-et-du-changement-climatique> Consultée le 31 janvier 2018.

- 43** <https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-des-ressources-naturelles> page consultée le 3 février 2018.
- 44** Idem.
- 45** Idem.
- 46** WWF Canada, 2017. *Living Planet Report: A National Look at Wildlife Loss*. Page 9.
- 47** <https://www.liberal.ca/wp-content/uploads/2015/08/un-nouveau-plan-pour-lenvironnement-et-leconomie-du-Canada.pdf> Consultée le 31 janvier 2018. Page 11.
- 48** <https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-lenvironnement-et-du-changement-climatique> Consultée le 31 janvier 2018.
- 49** WWF Canada, 2017. *Living Planet Report: A National Look at Wildlife Loss*. Page 11.
- 50** <http://www.chatnewstoday.ca/article/546280/ottawa-promises-more-action-implementing-species-risk-law> Consultée le 16 mars 2018.
- 51** Échanges personnels avec Justina Ray, Wildlife Conservation Society Canada, 26 janvier 2018 et <http://muddybootswcs.blogspot.ca/2017/11/caribou-key-test-of-federal-resolve-to.html>
- 52** <https://www.desmog.ca/2018/01/24/how-canada-driving-its-endangered-species-brink-extinction> Consultée le 5 février 2018.
- 53** <https://www.desmog.ca/2018/01/24/how-canada-driving-its-endangered-species-brink-extinction> Consultée le 5 février 2018.
- 54** Échange personnel avec Shane Moffatt, 18 janvier 2018.
- 55** <https://www.ctvnews.ca/sci-tech/industry-exemptions-to-ontario-wildlife-laws-put-caribou-at-risk-critics-say-1.3795460> Consultée le 15 mars 2018.
- 56** <https://www.theglobeandmail.com/news/national/quebec-government-to-let-threatened-woodland-caribou-herd-die-off/article38260314/> Consultée le 15 mars 2018.
- 57** <http://muddybootswcs.blogspot.ca/2017/11/caribou-key-test-of-federal-resolve-to.html> Consultée le 16 mars 2018.
- 58** <https://www.desmog.ca/2018/01/24/how-canada-driving-its-endangered-species-brink-extinction> Consultée le 5 février 2018.
- 59** Échanges personnels avec Graham Saul et Stephen Hazell, Nature Canada, 24 janvier 2018.

- 60** Margot Venton, Ecojustice, citée dans : <http://vancouver.sun.com/news/local-news/a-failure-to-act-just-10-convictions-canada-wide-in-13-years-under-federal-species-at-risk-law> Consultée le 5 février 2018.
- 61** Échanges personnels avec Stephen Hazell, 19 mars 2018.
- 62** <https://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=9DA84FC7-1#7a> Consultée le 24 mars 2018.
- 63** <http://www.cbc.ca/sevenwonders/results.html> Consultée le 6 février 2018.
- 64** WWF Canada, 2017. *Living Planet Report: A National Look at Wildlife Loss*. Page 50.
- 65** <https://www.liberal.ca/wp-content/uploads/2015/08/un-nouveau-plan-pour-lenvironnement-et-leconomie-du-Canada.pdf> Page consultée le 31 janvier. Page 12.
- 66** <https://www.liberal.ca/wp-content/uploads/2015/08/un-nouveau-plan-pour-lenvironnement-et-leconomie-du-Canada.pdf> Page consultée le 31 janvier 2018. Page 12.
- 67** <https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-lenvironnement-et-du-changement-climatique> Page consultée le 31 janvier 2018.
- 68** <https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-des-peches-des-oceans-et-de-la-garde-cotiere-canadienne> Consultée le 26 mars 2018.
- 69** SNAP, 2017. *De retardataire à chef de file? L'intérêt renouvelé du Canada pour la protection de la nature pourrait donner des résultats*. Pour des données de l'OCDE : [https://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/environment/oecd-environmental-performance-reviews-canada-2017/environmental-performance-trends-and-recent-developments\\_9789264279612-8-en#page17](https://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/environment/oecd-environmental-performance-reviews-canada-2017/environmental-performance-trends-and-recent-developments_9789264279612-8-en#page17).
- 70** Échanges personnels avec Éric Hébert-Daly, SNAP, 25 janvier 2018.
- 71** <http://snapcanada.org/news/le-canada-est-a-la-traine-dans-la-protection-du-territoire-mais-des-progres> Consultée le 6 février 2018.
- 72** Échanges personnels avec Graham Saul et Stephen Hazell, Nature Canada, 25 janvier 2018.
- 73** <https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2016/03/10/declaration-conjointe-du-canada-et-des-etats-unis-climat-lenergie-et-role-de> Consultée le 6 février 2018.
- 74** *Agir dès aujourd'hui : établir des aires protégées pour l'avenir du Canada*. Rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. La présidente Deborah Schulte. MARS 2017 42e LÉGISLATURE, 1<sup>RE</sup> SESSION.

- 75** <http://snapcanada.org/news/le-canada-est-a-la-traine-dans-la-protection-du-territoire-mais-des-progres> Consultée le 6 février 2018.
- 76** <http://snapcanada.org/news/le-canada-est-a-la-traine-dans-la-protection-du-territoire-mais-des-progres> Page consultée le 6 février 2018, [http://snapqc.org/uploads/CPAWS\\_Parks2015\\_FR\\_sp\\_lr.pdf](http://snapqc.org/uploads/CPAWS_Parks2015_FR_sp_lr.pdf) (p. 91).
- 77** Échanges personnels avec Éric Hébert-Daly, SNAP, 5 janvier 2018.
- 78** SNAP, Rapport sur les parcs 2016 : <http://snapcanada.org/uploads/SNAP-Rapport-Parcs-2016-Sommaire.pdf>
- 79** <http://snapcanada.org/uploads/SNAP-Rapport-Parcs-2016-Sommaire.pdf>  
Page consultée le 24 mars 2018.
- 80** <http://www.cbc.ca/news/politics/parks-canada-report-condition-1.3952144>  
Page consultée le 6 février 2018.8
- 81** Échanges personnels avec, Susanna Fuller, Ecology Action Centre, 26 février 2018.
- 82** Erica Gies, "Canada's New Marine (Less) Protected (Than It Could Have Been) Area" Hakai Magazine, May 9, 2017. <https://www.hakaimagazine.com/news/canadas-new-marine-less-protected-it-could-have-been-area/> Page consultée le 15 mars 15, 2018; résolution du Congrès mondial de la nature 2016 de l'UICN : [https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/resrecfiles/WCC\\_2016\\_REC\\_102\\_FR.pdf](https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/resrecfiles/WCC_2016_REC_102_FR.pdf)
- 83** <https://www.desmog.ca/2018/01/22/how-oil-lobbyists-pressured-canada-allow-drilling-marine-park>
- 84** <http://markets.businessinsider.com/news/stocks/canada-reinforces-its-leadership-on-marine-conservation-targets-during-the-our-oceans-conference-in-malta-476541>  
Page consultée le 15 mars 2018.
- 85** Idem.
- 86** <http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/conservation/act-loi-fra.html>
- 87** Projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures, <http://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-55/premiere-lecture> Page consultée le 15 mars 2018
- 88** <https://www.desmog.ca/2018/02/27/canada-commits-historic-1-3-billion-create-new-protected-areas> Page consultée le 15 mars 2018.
- 89** <https://davidsuzuki.org/press/budget-2018-makes-landmark-investments-canadas-wilderness-wildlife/> accessed February 27, 2018

**90** <http://naturecanada.ca/news/blog/budget-2018/Bottom of Form>  
Page consultée le 28 février 2018.

**91** <https://www.desmog.ca/2018/02/27/canada-commits-historic-1-3-billion-create-new-protected-areas>

**92** Idem.

**93** <https://twitter.com/LeoDiCaprio/status/968959366832455680>

**94** Pour en savoir davantage sur les recommandations visant le Budget de 2018, veuillez consulter la proposition de la Coalition du budget vert à : [http://greenbudget.ca/budgetde2018/?lang=fr&fwprecommendation\\_category=afc98cf0befea23ce0c97c8891f660f4](http://greenbudget.ca/budgetde2018/?lang=fr&fwprecommendation_category=afc98cf0befea23ce0c97c8891f660f4).

**95** <https://www.liberal.ca/wp-content/uploads/2015/08/A-new-plan-for-Canadas-environment-and-economy.pdf> Page 9.

**96** <https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-lenvironnement-et-du-changement-climatique> Page consultée le 31 janvier 2018.

**97** <https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-des-ressources-naturelles> Page consultée le 1er février 2018.

**98** <https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-des-peches-des-oceans-et-de-la-garde-cotiere-canadienne> Page consultée le 1<sup>er</sup> février 2018.

**99** <https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-des-ressources-naturelles> Page consultée le 1er février 2018.

**100** Page 1 du rapport du groupe d'experts : [https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/evaluation/examens-environnementaux/processus-evaluation-environnementale/batir-terrain-entente.html#\\_Toc001](https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/evaluation/examens-environnementaux/processus-evaluation-environnementale/batir-terrain-entente.html#_Toc001)

**101** Analyse de la Loi sur les eaux navigables canadiennes à la section 4.3.2.

**102** <https://www.wcel.org/media-release/sweeping-new-federal-environmental-law-bill-contains-promising-changes-say> Page consultée le 14 février 2018.

**103** Rapport du groupe d'experts : [https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/evaluation/examens-environnementaux/processus-evaluation-environnementale/batir-terrain-entente.html#\\_Toc001](https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/evaluation/examens-environnementaux/processus-evaluation-environnementale/batir-terrain-entente.html#_Toc001)

**104** <https://www.wcel.org/blog/canadas-proposed-new-impact-assessment-act-good-afar-far-good> Page consultée le 25 février 2018.



105 Idem.

106 <https://www.wcel.org/media-release/sweeping-new-federal-environmental-law-bill-contains-promising-changes-say> Page consultée le 14 février 2018.

107 <https://www.wcel.org/blog/canadas-proposed-new-impact-assessment-act-good-afar-far-good> Page consultée le 25 février 2018.

108 <https://www.wcel.org/media-release/sweeping-new-federal-environmental-law-bill-contains-promising-changes-say> Page consultée le 14 février 2018.

109 Chris Tollefson dans <http://policyoptions.irpp.org/magazines/february-2018/environmental-assessment-bill-is-a-lost-opportunity/> Page consultée le 22 février 2018.

110 <https://www.wcel.org/media-release/sweeping-new-federal-environmental-law-bill-contains-promising-changes-say> Page consultée le 14 février 2018.

111 Idem.

112 <http://www.sierraclub.ca/en/Liberals-say-%23BetterRules-We-say-we-need-better-than-that> Page consultée le 6 mars 2018

113 <https://www.wcel.org/media-release/sweeping-new-federal-environmental-law-bill-contains-promising-changes-say> Page consultée le 14 février 2018.

114 <https://www.wcel.org/blog/canadas-proposed-new-impact-assessment-act-good-afar-far-good> Page consultée le 25 février 2018.

115 <https://environmentaldefence.ca/2018/02/08/statement-environmental-defences-patrick-derochie-bill-c-69-federal-governments-overhaul-environmental-laws-energy-project-reviews/> Page consultée le 8 février 2018.

116 <http://www.pembina.org/media-release/new-federal-laws-will-strengthen-canada-s-environmental-assessment-regime> Page consultée le 8 février 2018.

117 <https://www.desmog.ca/2018/02/08/remember-when-harper-ruined-canada-s-environmental-laws-here-s-how-liberals-want-fix-them> Page consultée le 8 février 2018.

118 Chris Tollefson in <http://policyoptions.irpp.org/magazines/february-2018/environmental-assessment-bill-is-a-lost-opportunity/> Page consultée le 22 février 2018.

119 <https://www.desmog.ca/2018/02/08/remember-when-harper-ruined-canada-s-environmental-laws-here-s-how-liberals-want-fix-them> Page consultée le 8 février 2018.

120 <https://www.rncan.gc.ca/sciences-terre/geographie/atlas-canada/cartes-thematiques-selectionnees/16889> Page consultée le 15 février 2018.

- 121** <https://www.liberal.ca/wp-content/uploads/2015/08/un-nouveau-plan-pour-lenvironnement-et-leconomie-du-Canada.pdf>. Page 12. Page consultée le 31 janvier 2018.
- 122** <https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-lenvironnement-et-du-changement-climatique> Page consultée le 31 janvier 2018.
- 123** <https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-des-peches-des-oceans-et-de-la-garde-cotiere-canadienne> Page consultée le 1er février 2018.
- 124** <https://www.desmog.ca/2016/11/13/can-canada-save-its-fish-habitat-it-s-too-late> Page consultée le 6 mars 2018.
- 125** Réactions du secteur de l'environnement : <https://www.fisheriesact.ca/>.
- 126** Linda Nowlan dans <https://www.desmog.ca/2018/02/06/new-fisheries-act-reverses-harper-era-gutting>
- 127** Brett Favaro, chercheuse du Fisheries and Marine Institute de l'Université Memorial à <https://www.desmog.ca/2018/02/06/new-fisheries-act-reverses-harper-era-gutting>
- 128** <https://www.desmog.ca/2018/02/06/new-fisheries-act-reverses-harper-era-gutting>
- 129** Idem.
- 130** Martin Olszynski, "In Search of #BetterRules: An Overview of federal Environmental Bills C-68 and C-69", Ablawg, Feb. 15, 2018. <https://ablawg.ca/2018/02/15/in-search-of-beterrules-an-overview-of-federal-environmental-bills-c-68-and-c-69> Page consultée le 15 mars 2018.
- 131** Résumé : [http://assets.wwf.ca/downloads/Watershed\\_Reports\\_Exec\\_Summary-FR.pdf](http://assets.wwf.ca/downloads/Watershed_Reports_Exec_Summary-FR.pdf) Page consultée le 24 mars 2018.
- 132** Linda Nowlan dans <https://www.desmog.ca/2018/02/06/new-fisheries-act-reverses-harper-era-gutting>
- 133** <https://openparliament.ca/debates/2012/12/3/kirsty-duncan-2/> Page consultée le 15 mars 2018.
- 134** <https://www.wcel.org/blog/problems-new-canadian-navigable-waters-act> Page consultée le 15 mars 2018.
- 135** <https://www.newswire.ca/news-releases/the-government-of-canada-invests-in-great-lakes-protection-initiative-661352923.html> Page consultée le 7 mars 2018.
- 136** Idem.

**137** <https://environmentaldefence.ca/2018/02/27/statement-environmental-measures-2018-federal-budget/> Page consultée le 28 février 2018.

**138** <https://environmentaldefence.ca/2018/02/22/canada-ontario-action-plan-address-lake-erie-algae-blooms-good-first-step-overall-falls-short/> Page consultée le 12 mars 2018

**139** "Algal Blooms: Estimating Costs to the Lake Erie Basin Economy: Final Report – Economic Costs of Algal Blooms." March 31, 2015. By Midsummer Analytics. Prepared of Environment Canada. Pages 19/20.

**140** Idem. Page 18.

**141** Example : <http://www.cela.ca/collections/pollution/reviewing-cepa>

**142** [http://www.conferenceboard.ca/\(X\(1\)S\(thkswoam4plcjpz1lr2vy2uh\)\)/hcp/provincial/environment.aspx?AspxAutoDetectCookieSupport=1](http://www.conferenceboard.ca/(X(1)S(thkswoam4plcjpz1lr2vy2uh))/hcp/provincial/environment.aspx?AspxAutoDetectCookieSupport=1) Page consultée le 8 mars 2018.

**143** Lettre de l'honorable Catherine McKenna à la députée Deborah Schulte, datée du 6 octobre 2017.

**144** *Un environnement sain, des canadiens et une économie en santé : renforcer la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. Rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable; la présidente, Deborah Schulte, juin 2017; 42<sup>e</sup> législature, 1<sup>ère</sup> session.

**145** Idem.

**146** <http://edfast.ca/liberals-table-irresponsible-and-far-reaching-report-on-the-canadian-environmental-protection-act/> Page consultée le 8 mars 2018.

**147** <http://lindaduncan.ndp.ca/strengthening-the-canadian-environmental-protection-act> Page consultée le 8 mars 2018.

**148** Échanges personnels avec Muhannad Malas, Environmental Defence Canada, 24 janvier 2018.

**149** <http://bullandbearmcgill.com/revamping-canadian-environmental-protection-act-conversation-will-amos/> Page consultée le 24 janvier 2018.

**150** Lettre de l'honorable Catherine McKenna à la députée Deborah Schulte, datée du 6 octobre 2017.

**151** Idem.

**152** <http://protegenotrelibertedexpression.ca/wp-content/uploads/2016/11/PROTECTION-DES-ORGANISMES-DE-BIENFAISANCE-CANADIENS-compar.pdf>.

**153** <https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-du-revenu-national> Page consultée le 1er février 2018.

**154** <https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-des-finances>  
Page consultée le 1er février 2018.

**155** ÉGALITÉ + CROISSANCE : Une classe moyenne forte. Budget 2018. p. 215.

**156** Échanges avec Environmental Defence, 7 mars 2018.

**157** <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/ressources-organismes-bienfaisance-donateurs/ressources-organismes-bienfaisance-activites-politiques/rapport-groupe-consultation-activites-politiques-organismes-bienfaisance.html#btrprt> Page consultée le 6 mars 2018.

**158** <https://environmentaldefence.ca/2018/02/27/statement-environmental-measures-2018-federal-budget/> Page consultée le 28 février 2018.

**159** <https://www.liberal.ca/wp-content/uploads/2015/10/Le-bon-plan-pour-renforcer-la-classe-moyenne.pdf> Page 31.

**160** Échanges personnels avec Graham Saul et Stephen Hazell, Nature Canada, 25 janvier 2018.

Cette évaluation a été réalisée par un groupe d'organisations environnementales de premier plan au Canada. Les organisations ont seulement contribué aux sections qui relèvent de leur mandat.

